



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/18  
31 octobre 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-quatrième réunion  
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE  
DE L'ANNÉE 2004**

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 2 199 288 \$US pour les amendements à son programme de travail de l'année 2004, plus des coûts d'appui à l'agence de 106 175 \$US.
2. Les activités proposées par le PNUE dans les Amendements à son programme de travail sont indiquées dans le tableau 1, ci-dessous :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail du PNUE

Pays	Activité/projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
<b>SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE</b>			
<b>A1. Préparation du projet:</b>			
Dominique	Préparation d'une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes	20 000	20 000
Madagascar	Préparation d'une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes	20 000	20 000
Saint-Kitts- et-Nevis	Préparation d'une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes	15 000	15 000
Saint-Vincent-et les-Grenadines	Préparation d'une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes	20 000	20 000
Total partiel pour les activités de préparation de projet:		75 000	75 000
<b>A2. Nouveaux projets de renforcement des institutions :</b>			
<b>Tonnes PAO</b>			
Cap Vert	Projet de renforcement des institutions	n/d	60 000
Sao Tomé et Principe	Projet de renforcement des institutions	n/d	40 000
Total partiel pour les nouveaux projets de renforcement institutionnel :		100 000	100 000
<b>A3. Prorogation des projets de renforcement des institutions :</b>			
<b>Tonnes PAO</b>			
Antigue-et-Barbuda	Prorogation du projet de renforcement des institutions:phase III	n/d	60 000
Burkina Faso	Prorogation du projet de renforcement des institutions:phase VI	n/d	72 410
Burundi	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase III	n/d	60 000
Tchad	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase II	n/d	60 000
Salvador	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase IV	n/d	60 000
Gabon	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase IV	n/d	60 000
Kirghizistan	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase II	n/d	115 830
Maldives	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase III	n/d	60 000
Panama	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase IV	12,4	149 500
Seychelles	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase III	n/d	60 000
Tanzanie	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase II	n/d	57 200
Togo	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase III	n/d	60 667
Zambie	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase III	n/d	65 520
Total partiel pour les projets de renforcement des institutions:		941 127	941 127
<b>TOTAL PARTIEL SECTION A</b>		<b>1 116 127</b>	<b>1 116 127</b>

For reasons of economy, this document is printed in a limited number. Delegates are kindly requested to bring their copies to the meeting and not to request additional copies.

Pays	Activité/projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
<b>SECTION B: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL</b>			
<b>B1. Nouveau projet de renforcement des institutions :</b>			
		<b>Tonnes PAO</b>	
Somalie	Projet de renforcement des institutions	n/d	26 000
Total partiel pour le nouveau projet de renforcement des institutions :			26 000
<b>B2. Prorogation des projets de renforcement des institutions :</b>			
		<b>Tonnes PAO</b>	
Cameroun	Prorogation du projet de renforcement des institutions : phase IV, 2 <sup>e</sup> année	n/d	69 766
Fiji	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase IV	n/d	60 000
Mali	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase III	n/d	60 667
Népal	Prorogation du projet de renforcement des institutions: phase III	n/d	60 000
Total partiel pour les projets de renforcement des institutions			250 433
<b>B3. Autres activités:</b>			
Région: Asie du Sud Pacifique	Élargissement de la stratégie régionale pour le conformité au Protocole de Montréal dans les pays insulaires du Pacifique afin d'inclure les Îles Cook, Nauru et Niue*		141 000
Total partiel pour les autres activités :			141 000
<b>TOTAL PARTIEL SECTION B</b>			417 433
<b>SECTION C: ACTIVITÉS DANS LES PLANS DE GESTION DES FRIGORIGÈNES</b>			
Belize	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes (PGF): accréditation et permis pour les techniciens en réfrigération	28 682	[1]
Belize	Mise en œuvre du PGF : prévention du commerce illicite de CFC	17 611	[1]
Belize	Mise en œuvre du PGF : programme de surveillance du PGF	22 140	[1]
Brunei Darussalam	Mise en œuvre du PGF : formation des techniciens en réfrigération	50 000	[2]
Brunei Darussalam	Mise en œuvre du PGF : formation des agents des douanes	34 000	[2]
Brunei Darussalam	Mise en œuvre du PGF : surveillance des activités du PGF	22 000	[2]
Cap Vert	Mise en œuvre du programme de pays (PP)/PGF: Formation des techniciens en réfrigération	40 000	[3]
Cap Vert	Mise en œuvre du PP/PGF : formation des agents des douanes	40 000	[3]
Cap Vert	Mise en œuvre du PP/PGF : surveillance des activités du PGF	20 000	[3]
Honduras	Mise en œuvre de la mise à jour du PGF: accréditation et permis pour les techniciens en réfrigération	94 000	[4]
Honduras	Mise en œuvre de la mise à jour du PGF: prévention du commerce illicite des SAO	23 000	[4]
Honduras	Mise en œuvre de la mise à jour du PGF : surveillance des activités du PGF	38 000	[4]
Moldavie	Mise en œuvre de la mise à jour du PGF : surveillance des activités du PGF et mise à jour du PGF	19 855	[5]
Népal	Mise en œuvre de la mise à jour du PGF : composante PNUE	51 440	[6]
Panama	Mise en œuvre de la mise à jour du PGF : assistance technique pour la prévention du commerce illicite de CFC	25 000	[7]

Pays	Activité/projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Sao Tomé et Príncipe	Mise en œuvre du PP/PGF : élaboration de la législation	20 000	[8]
Sao Tomé et Príncipe	Mise en œuvre du PP/PGF : formation des agents des douanes	45 000	[8]
Sao Tomé et Príncipe	Mise en œuvre du PP/PGF : formation des techniciens en réfrigération	55 000	[8]
Sao Tomé et Príncipe	Mise en œuvre du PP/PGF : surveillance des activités du PGF	20 000	[8]
Total partiel pour les plans de gestion des frigorigènes		665 728	
<b>TOTAL PARTIEL SECTION C</b>		665 728	
Total partiel		2 199 288	
Coût d'appui d'agence (zéro pour le renforcement des institutions et 13 % pour les autres activités):		106 175	
Total:		2 305 463	

\* En ce qui concerne la Stratégie régionale pour les pays insulaires du Pacifique dont le montant total est de 141 000 \$US, le coût d'appui d'agence revient à 12 480 \$US, puisque 45 000 \$US du financement total se rapportent au renforcement des institutions pour lequel il n'y a pas de coût d'appui.

[1] Examiné dans le cadre du document NEP/OzL.Pro/ExCom/44/27

[2] Examiné dans le cadre du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/30

[3] Examiné dans le cadre du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/31

[4] Examiné dans le cadre du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/38

[5] Examiné dans le cadre du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/45

[6] Examiné dans le cadre du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/49

[7] Examiné dans le cadre du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/52

[8] Examiné dans le cadre du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/55

## SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

### A1: Préparation du projet

#### Observations du Secrétariat du Fonds

3. Le Secrétariat du Fonds recommande pour approbation globale les activités de préparation de projet présentées au tableau 1 ci-dessus au niveau de financement indiqué.

### A2: Nouveau projet de renforcement institutionnel

(a)	Cap Vert	60 000 \$US
(b)	Sao Tomé et Principe	40 000 \$US

#### Cap Vert: Mise en place du Bureau de l'ozone

##### Description du projet

4. À sa 36<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif avait approuvé pour une période d'un an, le projet de renforcement des institutions du Cap-Vert. Par la suite, le Bureau de l'ozone avait été mis en place sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement. Depuis lors, le Bureau de l'ozone a été chargé de la préparation du programme de pays et du projet de Programme de gestion des frigorigènes (PGF) qui ont été soumis pour examen au Comité exécutif à sa 44<sup>e</sup> réunion. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/63 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/31, respectivement).

5. Les responsabilités principales du Bureau de l'ozone sont les suivantes : identifier les principaux utilisateurs de CFC et prêter assistance pour l'élimination de ces substances; aider à l'élaboration des projets de réglementation sur les SAO pour assurer la durabilité de l'élimination des CFC; prêter assistance pour la mise en œuvre du projet de Programme de gestion des frigorigènes, notamment le programme d'assistance technique dans le secteur d'entretien en réfrigération et les programmes de formation des techniciens en réfrigération et des agents de douanes; promouvoir la sensibilisation au sein du public en ciblant le secteur de l'entretien en réfrigération; et communiquer les données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone.

#### Observations du Secrétariat

6. Le niveau de financement demandé pour le projet de renforcement des institutions est de 85 000 \$US pour une période de deux ans. Lors de l'examen de la proposition de projet, le Secrétariat a noté que plusieurs éléments étaient, soit plus coûteux que ceux demandés dans de projets similaires déjà approuvés, (par exemple, l'équipement ainsi que la compensation au personnel) ou alors n'étaient pas éligibles (par exemple, le mobilier). Le Secrétariat a noté par ailleurs que la consommation totale de CFC dans le pays n'était que de 1,8 tonnes PAO. Sur la

base de ces observations et par souci de cohérence avec les projets semblables, le niveau de financement a été approuvé à 60 000 \$US pour une période de deux ans.

#### Recommandation du Secrétariat

7. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet ci-dessus aux niveaux de financement indiqués au tableau 1.

#### Sao Tomé et Principe: Mise en place du Bureau de l'ozone.

#### Description du projet :

8. À sa 38<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif avait approuvé, pour une période d'un an (30 000\$US) le projet de renforcement des institutions de Sao Tomé et Principe. Par la suite, le Bureau de l'ozone a été créé sous la tutelle du Ministère des Ressources naturelles. Depuis lors, le Bureau de l'ozone a été chargé de la préparation du programme de pays et du projet de Programme de gestion des frigorigènes qui ont été soumis pour examen au Comité exécutif à sa 44<sup>e</sup> réunion. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/64 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/55, respectivement).

9. Les responsabilités principales du Bureau de l'ozone sont les suivantes : être le correspondant de toutes les institutions gouvernementales pour les questions liées à la mise en œuvre du Protocole de Montréal; aider les autorités douanières dans la collecte et la communication des données sur les niveaux de consommation; prêter assistance pour la mise en oeuvre des activités du Programme de gestion des frigorigènes notamment, les programmes de formation pour les techniciens d'entretien en réfrigération et les agents des douanes; organiser la sensibilisation du public; communiquer les données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone .

#### Observations du Secrétariat

10. Le niveau de financement demandé pour le projet de renforcement des institutions est de 90 000 \$US pour une période de deux ans. Lors de l'examen de la proposition de projet, le Secrétariat a noté que plusieurs éléments étaient plus coûteux que ceux demandés dans des projets similaires déjà approuvés, et que le pays avait reçu 30 000 \$US au titre de frais de premier établissement pour une période d'un an. Sur la base de ces observations, le niveau de financement a été approuvé à 40 000 \$US pour une période de deux ans.

#### Recommandation du Secrétariat

11. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet susmentionné au niveau de financement indiqué au tableau 1.

**A3: Prorogations des projets de renforcement des institutions**

(a)	Antigue-et-Barbuda (phase III)	60 000 \$US
(b)	Burkina Faso (phase VI)	72 410 \$US
(c)	Burundi (phase III)	60 000 \$US
(d)	Tchad (phase II)	60 000 \$US
(e)	Salvador (phase IV)	60 000 \$US
(f)	Gabon (phase IV)	60 000 \$US
(g)	Kirghizistan (phase II)	115 830 \$US
(h)	Maldives (phase III)	60 000 \$US
(i)	Panama (phase IV)	149 500 \$US
(j)	Seychelles (phase III)	60 000 \$US
(k)	Tanzanie (phase II)	57 200 \$US
(l)	Togo (phase III)	60 667 \$US
(m)	Zambie (phase III)	65 520 \$US

Descriptions des projets :

12. Les descriptions des projets de renforcement des institutions des pays susmentionnés sont présentées dans l'Annexe I du présent document.

13. Il ressort des informations fournies au Comité exécutif à sa 43<sup>e</sup> réunion dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/70, que les pays dont les noms suivent, avec un financement recommandé au niveau minimum de 30 000 \$US par an conformément à la Décision 43/37, ont rapporté au Secrétariat à l'ozone, avoir introduit des systèmes de permis pour les SAO. Il s'agit des pays suivants : Burundi, Tchad, Salvador, Fiji, Gabon, Maldives, Seychelles. Les rapports sur ces activités indiquent que tous ces pays disposaient d'un administrateur à plein temps du bureau de l'ozone.

Recommandation du Secrétariat

14. Le Secrétariat du Fonds recommande les demandes susmentionnées pour les projets de renouvellement du renforcement des institutions au niveau de financement indiqué au Tableau 1. Il est demandé au Comité exécutif de transmettre aux pays susmentionnés les observations contenues dans l'Annexe II du présent document. .

## **SECTION B: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL**

### **B1: Nouveau projet de renforcement des institutions**

(c) Somalie 26 000 \$US

#### Somalie: Mise en place du Bureau de l'ozone

##### Description du projet

15. À sa 36<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif avait approuvé le projet de renforcement des institutions de la Somalie pour une période d'un an (26 000 \$US). Par la suite, un Comité national de l'ozone a été mis en place au sein du Ministère de l'Environnement. Depuis lors, le Comité national de l'ozone est chargé de la préparation du programme de pays et du projet de plan de gestion des frigorigènes. .

16. Les principales responsabilités du Comité national de l'ozone sont les suivantes : fournir, sur une base régulière, des informations sur le Protocole de Montréal, ses Amendements, les calendriers d'élimination des SAO, les règlements, ainsi que des renseignements généraux sur l'élimination des SAO; surveiller les activités de mise en œuvre du plan d'action; élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation en matière environnementale; promouvoir, en étroite collaboration avec les principaux intervenants, l'application du programme d'élimination des SAO; prêter assistance pour la préparation et la mise en œuvre du Programme de gestion des frigorigènes; assurer l'institution et l'application des lois et des règlements; soumettre au PNUE, des rapports sur le projet de renforcement des institutions et sur les plans de travail; transmettre les données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone.

##### Observations du Secrétariat

17. Le PNUE a soumis à la 44<sup>e</sup> réunion, dans le cadre du programme de pays de la Somalie, une demande de renforcement institutionnel pour deux autres années, ainsi qu'une proposition pour le plan de gestion des frigorigènes. Lors de l'examen de cette demande, le Secrétariat a identifié un certain nombre de faiblesses dans les propositions. Après des discussions entre le PNUE et le Secrétariat, il a été convenu que le PNUE retirerait les documents en vue de les améliorer pour les soumettre de nouveau à une réunion ultérieure.

18. La Somalie est en train de sortir d'une longue décennie d'agitation civile. En octobre 2004, un gouvernement de transition a été formé. Étant donné les défis auxquels la Somalie est confrontée en ce qui concerne la conformité aux exigences du Protocole de Montréal, une prorogation du premier financement du renforcement institutionnel peut être accordée. Cela permettrait au Bureau national de l'ozone de participer à l'amélioration du programme de pays et du Programme de gestion des frigorigènes de la Somalie, de maintenir la visibilité et de s'assurer que la nouvelle administration tient compte des questions liées à l'ozone. .

19. Il est par conséquent demandé au Comité exécutif d'approuver, à titre exceptionnel, le financement du renforcement institutionnel pour une autre année, au niveau de 26 000 \$US, à condition que le niveau de financement demandé ne serve pas de base pour déterminer le niveau de financement de l'année restante.

#### Recommandation du Secrétariat

20. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation, à titre exceptionnel, du financement provisoire des activités du renforcement institutionnel de la Somalie pour une autre période d'un an, au niveau de financement indiqué au Tableau 1.

#### **B2: Nouveaux projets de renforcement des institutions**

(a)	Cameroun (Phase III deuxième année)	69 766 \$US
(b)	Fiji (Phase IV)	60 000 \$US
(c)	Mali (Phase III)	60 667 \$US
(d)	Népal (phase III)	60 000 \$US

#### Descriptions des projets

21. Les descriptions des projets de renforcement institutionnel des pays susmentionnés figurent à l'Annexe I du présent document. Il est demandé au Comité exécutif de transmettre aux Gouvernements concernés, les observations qui figurent à l'Annexe II de ce document.

#### Cameroun

##### Observations du Secrétariat du Fonds

22. Dans la décision XV/32, les Parties au Protocole de Montréal: ont noté que le Cameroun a communiqué pour 2002 des données faisant apparaître qu'il respecte apparemment le gel de la consommation de CFC, mais qu'il n'a toujours pas fourni de données pour la période de contrôle allant du 1er juillet 2001 au 31 décembre 2002; ont décidé que pour 2002, le Cameroun se trouvait en situation de non-respect en ce qui concerne le gel de la consommation des halons, et ont pris note du plan d'action du Cameroun pour un retour à la conformité ; ont décidé que pour 2002, le Cameroun était aussi en situation de non-respect par rapport au gel de la consommation du bromure de méthyle et ; ont demandé au Cameroun un plan d'action pour un retour à la conformité en ce qui concerne le bromure de méthyle.

23. Les données de 2003 fournies par le Cameroun Secrétariat de l'ozone en vertu de l'Article 7 révèlent que: la consommation des CFC de 2003 (220,5 tonnes PAO) se maintient en dessous du niveau de référence des CFC qui est de 256,9 tonnes PAO; la consommation des halons de 2003 (2 tonnes PAO) est inférieure au niveau de référence de 3 tonnes PAO indiqué dans le plan d'action, et la consommation de bromure de méthyle (9,9 tonnes PAO) est inférieure au niveau de gel de cette substances qui est de 18,1 tonnes PAO. Il apparaît donc que pour 2003, le

Cameroun peut être revenu à la conformité en ce qui concerne les mesures de réglementation pour les CFC, les halons et le bromure de méthyle. Cela étant, il n'y aurait aucune objection au renouvellement du projet de renforcement institutionnel du Cameroun pour la deuxième année de la Phase III, comme l'a demandé le PNUE.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

24. Il est demandé au Comité exécutif d'envisager l'approbation de la demande du Cameroun relative à l'approbation de la deuxième année de la Phase IV de son projet de renforcement institutionnel, au niveau de financement indiqué au Tableau 1.

#### Fiji

##### Observations du Secrétariat du Fonds

25. Dans le rapport périodique pour 2003 sur la mise en oeuvre de son programme de pays, Fiji a déclaré au Secrétariat du Fonds une consommation de 1,5 tonnes PAO au titre des utilisations réglementées du bromure de méthyle, ce qui est supérieur à la consommation de référence établie par le Protocole de Montréal pour ce pays (0,7 tonne PAO). Fiji apparaît donc en situation de non-conformité en ce qui concerne les mesures de réglementation du Protocole de Montréal sur le bromure de méthyle.

##### Recommandation du Secrétariat du Fonds

26. Il est demandé au Comité exécutif d'examiner la demande de financement du projet de renforcement institutionnel de Fiji à la lumière des observations susmentionnées du Secrétariat. Dans des cas passés de non-conformité, le Comité exécutif a décidé de renouveler les projets de renforcement des institutions pour une période d'un an, sous réserve du fonctionnement des mécanismes du Protocole de Montréal visant à régler les cas de non-conformité. Une approche similaire pourrait être envisagée.

#### Mali

##### Observations du Secrétariat du Fonds

27. Étant donné l'importance de la communication des données pour la surveillance de la conformité, y compris pour les pays concernés eux-mêmes, le Secrétariat du Fonds a fait savoir à toutes les agences qui présentent les demandes pour les projets de prorogation des institutions, qu'il ne pourra pas recommander l'approbation desdites demandes, tant qu'il n'aura pas reçu le rapport contenant les données 2003 sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des programmes de pays. Au moment de la préparation du présent document, on n'avait pas encore reçu du Mali, les données pour 2003 sur son programme de pays.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

28. Il est demandé au Comité exécutif d'envisager l'approbation de la demande de prorogation du renforcement institutionnel pour une période d'un an, à condition qu'une demande de prorogation à la deuxième année puisse être soumise en 2005, sous réserve que le rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de pays du Mali pour 2003 et 2004, parvienne au Secrétariat du Fonds avant la soumission de ladite demande de prorogation.

NépalObservations du Secrétariat du Fonds

29. Le Népal ayant rapporté une consommation de 94 tonnes PAO de CFC pour la période allant de juillet 2000 à juin 2001, a été déclaré en situation de non-conformité par la 14<sup>e</sup> réunion des Parties (la consommation de référence de CFC du Népal est de 27 tonnes PAO). À leur 15<sup>e</sup> réunion, les Parties au Protocole de Montréal avaient félicité le Népal pour la saisie d'une cargaison de 74 tonnes PAO de CFC importée illégalement et avaient noté, conformément à la Décision XIV/7, que les quantités saisies ne devraient pas être imputées sur la consommation d'une Partie, mais seulement à la condition que les quantités en question ne soient ni exportées ni commercialisées sur le marché de ladite Partie. Le Comité d'application a réexaminé la situation du Népal à sa 32<sup>e</sup> réunion en juillet 2004, en particulier la proposition faite par le Népal d'introduire sur son marché le CFC saisi, en tenant compte des limites fixées par les mesures de réglementation du Protocole de Montréal relatives aux importations des CFC. Le Comité d'application a soumis un projet de décision à la 16<sup>e</sup> réunion.

30. D'après les informations fournies au Comité exécutif à sa 43<sup>e</sup> réunion et contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/70, le Népal a fait savoir au Secrétariat de l'ozone qu'un système de permis pour les SAO a été introduit, conformément aux exigences de la Décision 43/37. Le rapport du Népal sur le projet de renforcement des institutions indique que ce pays dispose d'un administrateur à plein temps du bureau de l'ozone.

31. Une autre question demeure. Au moment de la préparation du présent document, le Secrétariat n'avait pas reçu un rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme de pays du Népal pour 2003. Comme indiqué ci-dessus pour le Mali, en l'absence d'un rapport sur les données de 2003, le Secrétariat va proposer d'envisager le renouvellement du renforcement des institutions pour un an, en attendant de recevoir les données. .

Recommandation du Secrétariat du Fonds

32. Il est demandé au Comité exécutif d'envisager l'approbation de la demande de financement pour la Phase III du projet de renforcement des institutions du Népal, à la lumière des observations susmentionnées du Secrétariat. .

### **B3: Autres activités**

#### Région: Asie et Pacifique: Élargissement de la Stratégie régionale pour la conformité au Protocole de Montréal dans les Pays insulaires du Pacifique

##### Historique

33. Les Gouvernements de Kiribati, Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de Micronésie), Palau, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu ont soumis à l'examen du Comité exécutif lors de sa 36<sup>e</sup> réunion, une Stratégie régionale pour la conformité au Protocole de Montréal (Stratégie des pays insulaires du Pacifique). Cette Stratégie a été élaborée conjointement par les Gouvernements d'Australie et de Nouvelle Zélande, ainsi que le PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/19).

34. Dans le cadre de la Stratégie, les Gouvernements de huit états insulaires demandaient une assistance technique pour la réalisation de l'élimination totale de leur consommation des SAO avant la fin de 2005. La mise en oeuvre de cette Stratégie devait se faire à travers un ensemble de mesures: des actions axées sur les mesures de réglementation à mener par chaque gouvernement; un plan d'action géré localement pour réduire les importations des SAO et pour réaliser des activités spécifiques d'élimination des SAO; des contrats basés sur la performance avec le Programme régional du Pacifique Sud pour l'Environnement (SPREP)<sup>1</sup>, pour entreprendre des tâches spécifiques (par ex., des contrats avec les gouvernements pour la mise en oeuvre de leurs plans d'action, assurer la formation des techniciens en réfrigération et des agents des douanes); la surveillance à travers un système d'indicateurs basés sur la performance; des mesures pour assurer la conformité aux objectifs de la Stratégie des pays insulaires du Pacifique.

35. La Stratégie comprend les activités suivantes qui devront être mises en oeuvre aux niveaux national et régional :

##### Au niveau national:

- a) Mise en place de huit centres nationaux pour la conformité, un dans chaque île (composante renforcement des institutions), pour l'application des mesures de réglementation relatives à la consommation des CFC et aux équipements utilisant les CFC; la réalisation des activités de sensibilisation; la coordination des programmes de formation pour les techniciens en réfrigération et les agents des douanes; la communication des données de consommation aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone;
- b) Des programmes d'assistance technique pour la mise en oeuvre des mesures de réglementation sur les SAO au niveau national, notamment l'institution et l'application d'un système de permis, la fourniture des trousseaux d'identification

---

<sup>1</sup> Le PNUE a joué un rôle déterminant dans la mise en place du SPREP dans le cadre de son Programme des mers régionales. Le SPREP a pour mission de: promouvoir la coopération dans la région des îles du Pacifique; fournir l'assistance pour la protection et l'amélioration de l'environnement, et assurer le développement durable pour les générations actuelles et futures.

des SAO, ainsi que la formation sur place des agents des douanes et des responsables gouvernementaux ;

- c) Formation des techniciens en réfrigération et fourniture des appareils de récupération et de recyclage pour les climatiseurs d'automobile, ainsi que du petit équipement.

Au niveau régional:

- d) Programmes d'assistance technique pour l'élaboration de modèles de lois à partir des lois et règlements sur les SAO déjà en vigueur dans la région (en particulier en Australie, Fiji et Nouvelle Zélande) et à partir de celles déjà rassemblées par le PNUE dans le cadre de ses activités d'échange d'information, et aussi pour l'adaptation de ces modèles de lois au niveau national ;
- e) La tenue de trois réunions thématiques régionales portant sur les questions relatives à la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour les pays insulaires du Pacifique;
- f) Une disposition pour que le SPREP assure la coordination, l'assistance technique et la surveillance de ces activités;
- g) Un programme d'assistance technique pour la participation dans les activités régionales des autres pays qui ne faisaient pas partie de la Stratégie des pays insulaires du Pacifique (par ex., Îles Cook, Nauru et Niue).

36. Le coût total approuvé pour la Stratégie des pays insulaires du Pacifique a été de 788 700 \$US.

37. Il a été proposé que le PNUE superviserait la Stratégie par le biais d'un contrat global de performance avec le SPREP.

Décision prise par le Comité exécutif

38. À sa 36<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé (Décision 36/27):

- a) D'approuver la composante PNUE de la Stratégie des pays insulaires du Pacifique pour un niveau de financement de 788 700 \$US, étant entendu que les gouvernements des pays concernés réaliseraient l'élimination totale des SAO avant 2005 et disposeraient d'une souplesse dans l'utilisation des fonds approuvés;
- b) De demander au Gouvernement Australien et au PNUE de ne pas décaisser de fonds pour la deuxième tranche sans avoir obtenu confirmation qu'au moins 25% de la consommation actuelle des SAO dans les pays concernés ont été éliminés;

- c) De demander aussi aux gouvernements de Kiribati, des îles Marshall, de la Fédération de Micronésie, de Palau, des Îles Salomon, de Tonga, Tuvalu et Vanuatu de soumettre au Comité exécutif un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies nationales de conformité, en vertu de la décision du Comité Exécutif sur la mise en œuvre des programmes de pays. Le premier rapport, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2002 devrait parvenir au Secrétariat avant le 1<sup>er</sup> mai 2003;
- d) De prendre note que les fonds fournis dans le cadre de ce projet constituent le financement total accordé par le Fonds multilatéral à ces pays pour réaliser avant 2005 une élimination totale.

#### Élargissement de la Stratégie des pays insulaires du Pacifique.

39. Le PNUE a soumis à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif une proposition de projet au nom des gouvernements des Îles Cook, de Nauru et Niue, pour leur intégration dans la Stratégie approuvée des pays insulaires du Pacifique présentement en cours d'exécution.

40. Les Îles Cook, Nauru et Niue, consomment actuellement peu ou pas du tout de CFC et leurs gouvernements s'engagent à éliminer de manière définitive cette consommation avant la fin de 2005.

41. Les Îles Cook, Nauru et Niue présenteraient, sans une assistance technique du Fonds multilatéral, un risque significatif de commerce illicite de CFC, étant donné l'absence de structures légales et de formation des agents des douanes. Pour ce, le PNUE propose de suivre une démarche semblable à la Stratégie des pays insulaires du Pacifique et de mettre en oeuvre les activités suivantes dans les trois pays concernés:

- a) Création de centres nationaux pour la conformité (renforcement institutionnel) chargés de la gestion globale des activités liées aux SAO,
- b) Mise en place d'une législation et/ou réglementation nationales pour permettre la durabilité de l'élimination des SAO, encourager les bonnes pratiques de réfrigération, surveiller les importations des autres SAO, et interdire l'importation de toute technologie utilisant les SAO;
- c) Les programmes de formation à l'intention des agents des douanes afin de leur permettre d'identifier, surveiller et rendre compte de la présence de SAO dans les marchandises et ainsi prévenir le commerce illicite des SAO et des équipements utilisant des SAO;
- d) Les programmes de formation en bonnes pratiques de réfrigération à l'intention des techniciens d'entretien en réfrigération, notamment les activités de récupération et de recyclage; et
- e) Les activités dans le cadre du SPREP afin de s'assurer de la réussite et de l'efficacité de la mise en œuvre du programme au niveau régional.

42. Le niveau total de financement demandé pour une période de trois ans est de 240 000\$US répartis de la manière suivante (en \$US):

Pays	Centres pour la conformité	Formation des techniciens	Appareils de récupération	Réglementation et douanes	Assistance technique (*)	Total \$US
Îles Cook	80 000	14 000	12 000	8 000	15 000	129 000
Nauru	80 000	10 000	8 000	8 000	15 000	121 000
Niue	80 000	10 000	8 000	8 000	15 000	121 000
Total	240 000	34 000	28 000	24 000	45 000	371 000

(\*) Coût pour l'assistance technique et la surveillance du SPREP.

### Consommation de CFC dans les pays insulaires du Pacifique

43. Le niveau déclaré de consommation de CFC au Secrétariat à l'ozone par les pays déjà couverts par la Stratégie des pays insulaires du Pacifique et les trois nouveaux pays dont l'intégration a été proposée est présenté dans le tableau suivant (en tonnes PAO):

Pays	Seuil de référence	2001	2002	2003
Kiribati	0,7	0	0	N.D.
Îles Marshall	1,2	0,2	0,2	0,2
Micronésie	1,2	N.D.	N.D.	N.D.
Palau	1,6	0,6	0,1	1,0
Îles Salomon	2	0,6	0,5	N.D.
Tonga	1,3	0,7	0,8	0,3
Tuvalu	0,3	0	0	N.D.
Vanuatu	0	0	0	0
<b>Nouveaux Pays</b>				
Îles Cook	N.D.	0	0	0
Nauru	0,5	0,4	0	N.D.
Niue	N.D.	0	0	0

Note: N.D. signifie qu'aucune donnée n'a été déclarée.

### Rapport périodique sur l'exécution de la Stratégie des pays insulaires du Pacifique

44. Le SPREP depuis 1998, travaille en étroite collaboration avec les gouvernements d'Australie et de Nouvelle Zélande et avec le PNUE pour introduire le Protocole de Montréal auprès des pays insulaires du Pacifique. Un résumé de la situation des activités qui sont actuellement entreprises est présenté ci dessous:

- a) L'examen final en cours, de la réglementation sur les SAO avant leur soumission aux gouvernements respectifs, et le début dans trois pays du travail préliminaire sur la réglementation des SAO;
- b) Suivi de l'acceptation des amendements au Protocole de Montréal par Kiribati et Nauru;

- c) Amélioration de la présentation par rapport aux exigences sur la communication des données, et poursuite dans les pays principaux du suivi sur la conformité avec la communication des données au SPREP;
- d) Préparation et soumission de la proposition de projet visant à intégrer les Îles Cook, Nauru, et Niue dans la Stratégie des pays insulaires du Pacifique;
- e) Poursuite de la mise en œuvre de la formation en bonnes pratiques de réfrigération dans les ateliers d'entretien; tous les ateliers de formation des formateurs sont désormais terminés;
- f) Poursuite de l'encadrement en matière d'acquisition des équipements et des outils d'entretien en réfrigération identifiés lors de la formation des techniciens; et
- g) Poursuite de la sensibilisation du public dans les pays principaux, et de la transmission des rapports périodiques au PNUE.

45. La situation de la législation dans les pays insulaires du Pacifique se présente comme suit :

<b>Pays</b>	<b>Situation</b>
Îles Cook	Un travail préliminaire a été mené par le SPREP en août 2004. Des discussions ont eu lieu avec les départements ministériels concernés et le Conseil de la Couronne qui devront apporter leur concours à la rédaction du projet de législation (une copie du modèle de la législation leur a été fournie). Des actions concrètes suivront après réception de l'assistance financière du Fonds.
Kiribati	Des discussions se sont tenues entre le Centre national pour la conformité, le Bureau du Procureur Général et le Département des douanes en vue d'élaborer une réglementation et un système de permis. L'approbation de la réglementation sur les SAO devra attendre la fin de l'examen de la Loi sur l'Environnement.
Îles Marshall	La réglementation sur les SAO a été mise en place en août 2004
Micronésie	La rédaction du projet de réglementation sur les SAO a débuté récemment.
Nauru	Un travail préliminaire a été mené par le SPREP en août 2004. Des discussions ont eu lieu avec les départements ministériels concernés et le Bureau du Procureur Général qui devront apporter leur concours à la rédaction du projet de législation (une copie du modèle de la législation leur a été fournie). Des actions concrètes suivront après réception de l'assistance financière du Fonds.
Niue	Un travail préliminaire a été mené par le SPREP en août 2004. Des discussions ont eu lieu avec les départements ministériels concernés et le Conseil de la Couronne; ceux ci devront apporter leur concours à la rédaction du projet de législation (une copie du modèle de la législation leur a été fournie). Des actions concrètes suivront après réception de l'assistance financière du Fonds.
Palau	Le Centre national pour la conformité est en train de traduire la réglementation sur les SAO dans la langue locale; cette traduction sera par la suite soumise pour examen.
Îles Salomon	Le Centre national pour la conformité poursuit avec le Ministère du Commerce, son travail sur l'élaboration d'une réglementation relative aux SAO, dans le cadre de la loi actuellement en vigueur sur la Sécurité au Travail. Le projet de réglementation se trouve dans le Bureau du Procureur Général.

Tonga	Après avoir été réexaminée, la loi sur les SAO est actuellement en cours de traduction dans la langue locale pour distribution.
Tuvalu	Le Centre national pour la conformité a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du Procureur Général, le Département des douanes et le secteur privé sur l'élaboration d'une réglementation relative aux SAO. Dès que cette réglementation sera finalisée, elle sera soumise pour examen.
Vanuatu	Le Centre national pour la conformité a commencé à travailler sur la réglementation relative aux SAO, en collaboration avec le Ministère de la Justice. (Les mesures de réglementation sur les SAO s'appliqueront dans le cadre de la gestion des produits chimiques).

### Observations du Secrétariat

46. Le Secrétariat note les résultats positifs qui ont été enregistrés à ce jour, en particulier: la ratification du Protocole de Montréal et de tous ses amendements par 14 pays insulaires du Pacifique notamment les huit pays concernés par la Stratégie des pays insulaires du Pacifique; l'amélioration de la présentation par rapport aux exigences sur la communication des données; l'exécution des programmes de formation en bonnes pratiques dans le domaine de l'entretien; la mise en œuvre des activités de sensibilisation du public; et, plus important encore, la consommation minimale ou zéro de CFC en 2002 pour la plupart de ces pays.

47. Le Secrétariat note aussi l'engagement pris par les Gouvernements des Îles Cook, de Nauru et de Niue de réaliser une élimination définitive des CFC avant 2005, en même temps que les huit autres pays de la Stratégie des pays insulaires du Pacifique. .

48. Dans la Stratégie des pays insulaires du Pacifique soumise à la 36<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, il était indiqué que les Îles Cook et Niue avaient éliminé leur consommation de CFC peu après l'élimination par la Nouvelle Zélande, de sa propre consommation. Le Secrétariat avait alors demandé au PNUE, des clarifications sur la situation prévalente de la consommation de CFC de ces deux pays. Le PNUE avait fait savoir que les informations dont il disposait en 2002 étaient préliminaires. Entre août et octobre 2004, le SPREP a entrepris une évaluation du secteur de l'entretien en réfrigération et de la consommation en vigueur des SAO dans les Îles Cook, à Nauru et à Niue. Il s'est avéré que la consommation des CFC dans les Îles Cook pendant la période 2000-2003 était de zéro, exception faite de l'année 2001 où l'on a enregistré une importation de moins de 0,03 tonne PAO de CFC-12. Seulement 5 des 16 techniciens d'entretien que comptent les Îles Cook sont des techniciens qualifiés (les autres étant soit en apprentissage, ou se sont formés sur le tas). Niue dispose d'un seul technicien qui est un électricien qui s'est formé sur le tas.

49. Le Secrétariat a noté que le budget proposé pour l'intégration des Îles Cook, de Niue et de Nauru était élevé, considérant que:

- a) La consommation des CFC est pratiquement nulle dans les trois pays;

- b) La Décision 43/37<sup>2</sup> ne peut pas être appliquée, étant donné que la législation sur les SAO et sur les systèmes de permis doit au préalable être élaborée, approuvée et promulguée;
- c) Le niveau de financement demandé pour la mise en place des Centres pour la conformité est beaucoup plus élevé que le financement approuvé pour les autres huit pays;
- d) La réglementation sur les SAO a déjà été formulée dans tous les pays de la Stratégie des pays insulaires du Pacifique, et pourrait être facilement adaptée aux circonstances particulières des Îles Cook, de Nauru ou de Niue;
- e) Que le nombre des techniciens à former est relativement réduit, et que certains d'entre eux ont déjà reçu une formation professionnelle. En outre, la demande d'un appareil de récupération/recyclage ne se justifie pas, la consommation des CFC étant pratiquement nulle.
- f) La demande de 45 000 \$US pour couvrir la mise en œuvre des activités au niveau régional est aussi très élevée si l'on prend en compte qu'un montant de 350 000 \$ US a déjà été approuvé dans le cadre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique.

50. Étant donné les observations ci-dessus et considérant que les trois nouveaux pays s'engagent à éliminer de manière définitive leur consommation de CFC en même temps que les autres membres de la stratégie des pays insulaires du Pacifique, le Secrétariat a approuvé de concert avec le PNUE les niveaux de financement ci-après pour la période 2004-2005, période au cours de laquelle devra être pleinement mise en œuvre la stratégie des pays insulaires du Pacifique :

Pays	Centres pour la conformité	Formation des techniciens	Outils d'entretien	Réglementation et Douanes	Assistance technique (*)	Total
Îles Cook	15 000	8 000	6 000	8 000	10 000	47 000
Nauru	15 000	8 000	6 000	8 000	10 000	47 000
Niue	15 000	8 000	6 000	8 000	10 000	47 000
Total	45 000	24 000	18 000	24 000	30 000	141 000

(\*) Coût de l'assistance technique et de la surveillance fournis par le SPREP.

51. Après 2005, lorsque les CFC seront complètement éliminés par les 11 pays de la stratégie « élargie » des pays insulaires du Pacifique, ces pays pourront demander la prorogation des projets de leurs centres nationaux pour la conformité (renforcement institutionnel) conformément aux décisions pertinentes du Comité exécutif.

<sup>2</sup> Pour relever, jusqu'au seuil de 30 000 \$US par an le bas niveau des financements annuels du renforcement institutionnel des pays à très faible volume de consommation.

### Recommandation du Secrétariat

52. Il est demandé au Comité exécutif d'approuver l'élargissement de la Stratégie régionale pour les pays insulaires du Pacifique, pour inclure les Îles Cook, Nauru et Niue pour un niveau de financement de 141 000 \$US étant entendu :

- a) Que les Gouvernements devront avoir terminé l'élimination complète des SAO avant 2005 et qu'ils jouiront de la souplesse nécessaire dans l'utilisation du financement approuvé;
- b) Qu'une demande soit présentée aux Gouvernements des Îles Cook, Nauru et Niue, afin qu'ils soumettent au Comité exécutif un rapport annuel sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des stratégies nationales de conformité, en vertu de la décision du Comité exécutif sur l'exécution des programmes de pays. Le premier rapport pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2004 au 31 décembre 2005, devra être soumis au Secrétariat du Fonds au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2006.
- c) Qu'il soit noté que le financement fourni dans le cadre du projet actuel constituera le financement total accordé par le Fonds à ces pays pour poursuivre l'élimination définitive des CFC même après 2005. .

### **AUTRES ACTIVITÉS DU PNUE**

53. Le Secrétariat note que la deuxième phase du plan national d'élimination de l'Inde couvrant la période allant d'avril 2005 à mars 2006, a été soumise à la 44<sup>e</sup> réunion par le gouvernement d'Allemagne dans le rôle d'Agence principale d'exécution du plan. Selon l'accord passé entre le Gouvernement de l'Inde et le Comité exécutif, le financement sera examiné pour approbation à la dernière réunion de l'année précédant l'année du début du programme annuel de mise en oeuvre. Le Gouvernement d'Allemagne demande donc l'approbation du programme annuel 2005 d'un montant de 256 300 \$US avec des coûts d'appui d'agence au PNUE de 33 319\$US, pour la mise en oeuvre des composantes suivantes du plan : élaboration des politiques, formation des agents des douanes et sensibilisation. Bien que cette activité ait été incluse dans la proposition de projet de l'Inde (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/39), elle n'avait pas été reprise dans l'amendement au programme de travail du PNUE. Le Secrétariat a discuté de cette omission avec le PNUE et fera circuler un addendum à l'amendement au programme de travail du PNUE, une fois que cet amendement sera reçu.



**Annexe I**

**PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS**

**Antigua et Barbuda : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé de projet et profil de pays</b>		
Agence d'exécution:		PNUE
	Montant initial approuvé:	
	Phase I: novembre 1998	36 000
	Phase II: novembre 2002	31 200
	<b>Total</b>	<b>67 200</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		60 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		60 000
Date d'approbation du programme de pays		novembre 1998
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu		2000
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (2000), (tonnes PAO)		27,7
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)		2,15
Consommation de référence des substances réglementées) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		10,7
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		0,3
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		-
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)		1,94
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)		
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)		
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)		
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)		0,21
f) Annexe E (bromure de méthyle)		
Montant approuvé pour les projets (\$US)		273 460
Montant décaissé (en la date de septembre 2004) (\$US) :		225 751
SAO à éliminer (tonnes PAO)		1
SAO éliminées (en la date de septembre 2004) (tonnes PAO)		0

Rapport périodique

1. Au cours de la période sous revue de deux ans, le Bureau national de l'ozone d'Antigua-et-Barbuda a élaboré et mis en application, un système de permis à travers lequel les données sur la consommation de toutes les SAO sont rassemblées et analysées. Des techniciens en climatisation et réfrigération ont été formés en bonnes pratiques de réfrigération et de récupération/recyclage. 84 agents des douanes ont été formés au cours de la Phase II sur la

surveillance et la détection des SAO. Un rapport annuel périodique a été soumis au PNUE. Le rapport annuel sur la consommation/exportation des SAO a été également soumis au Secrétariat de l'ozone. L'Association réfrigération et climatisation d'Antigua-et-Barbuda a prêté son assistance aux agents de douanes lors des inspections dans le port et a servi d'organisme de liaison entre le Gouvernement et les intervenants. Les programmes d'éducation du public et de promotion de la sensibilisation ont été organisés par le Bureau national de l'ozone, à travers les médias nationaux. La majeure partie de la formation a surtout porté sur le secteur stationnaire par rapport au secteur mobile.

2. Le Bureau de l'ozone fait partie du Ministère du Commerce. Le responsable du Bureau de l'ozone rend compte au Secrétaire permanent qui est l'administrateur en chef du ministère. Le responsable du Bureau de l'ozone conseille le Gouvernement sur les questions d'élaboration des politiques qui sont pertinentes à la réussite de la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Il participe aussi aux réunions du Mécanisme national de coordination des conventions sur l'Environnement.

### Plan d'action

3. La première phase du plan de gestion de l'élimination finale doit être exécutée afin de respecter l'exigence de réduction de 50% de la consommation des SAO en 2005. Une campagne plus élargie de sensibilisation sur la protection de la couche d'ozone, sur l'élimination des CFC et sur l'utilisation des produits de remplacement est prévue à travers les médias. Un mécanisme de contrôle efficace sera mis en place et la surveillance des permis sera effective pour lutter contre le commerce illicite des SAO. Des efforts seront entrepris pour améliorer la base des données sur les importations/exportations des frigorigènes. Le Comité directeur national (composé des intervenants de l'industrie et des représentants du Gouvernement) devra être réactivé et réorganisé. Le plan d'action du Bureau national de l'ozone fait partie du plan de travail global du ministère.

### **Burkina Faso:**

<b>Résumé du projet et profil de pays</b>		
Agence d'exécution		PNUE
Montant initial approuvé:		
Phase I: novembre 1993		83 500
Phase II: mai 1997		55 700
Phase III: mars 1999		55 700
Phase IV: mars 2001		55 700
Phase V: novembre 2002		72 410
<b>Total</b>		<b>323 010</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		72 410
Montant recommandé pour approbation (\$US)		72 410
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		72 410
Date d'approbation du programme de pays		novembre 1993
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu		2000
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (2000), (tonnes PAO)		25,4
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)		13, 20

Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	36,3
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	5,3
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	-
Dernière consommation de substances règlementées (2003) (Tonnes PAO)	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	13,2
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons)	
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme)	
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	885 069
Montant décaissé à la date de septembre 2004 (\$US)	798 534
SAO à éliminer (tonnes PAO)	41,5
SAO éliminées à la date de septembre 2004 (tonnes PAO)	38,5

### Rapport périodique

4. Au cours de la période sous revue, le Bureau national de l'ozone du Burkina Faso a poursuivi ses activités de sensibilisation sur l'ozone, en se concentrant principalement sur les associations des techniciens, les fournisseurs et les utilisateurs des SAO. Le Burkina Faso a été l'un des premiers pays de la région à approuver la législation sur les SAO en vigueur dans les pays voisins, afin d'élaborer sa propre réglementation. En 2003, la consommation a baissé à 13,2 tonnes PAO, chiffre inférieur à son niveau de gel (36,27 tonnes). On s'attend à ce que cette tendance à la baisse se poursuive avec les activités prévues pour la VI<sup>e</sup> phase. Le Bureau national de l'ozone a aussi organisé des ateliers de formation et 250 techniciens de réfrigération ont reçu leur attestation; près d'une tonne de CFC est aussi recyclée chaque année dans le cadre du programme de récupération et recyclage, et trois tonnes ont jusqu'à présent été éliminées par le biais de la conversion des systèmes de réfrigération des chambres froides. Une réunion des responsables des douanes a été organisée par le Bureau national de l'ozone, ce qui a permis l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de permis ainsi que des procédures de contrôle des importations des SAO. Le Burkina Faso a respecté son niveau de gel de 1999 grâce notamment au contrôle des importations des SAO, à la formation des formateurs et des techniciens et aux activités de sensibilisation du public.

5. Le Bureau national de l'ozone fait partie de l'administration centrale du Ministère de l'Environnement et de la Vie. Toute action prise par le Bureau national de l'ozone doit recevoir l'aval du Ministre. L'accès au ministre est facilité, puisque le Bureau national de l'ozone est placé sous la supervision directe du Ministère. Les activités du Bureau national de l'ozone font partie du plan d'action du Ministère de l'Environnement. Chaque année, le Ministère de l'Environnement soumet son plan d'action au Premier ministre et au Gouvernement pour examen et approbation.

Plan d'action

6. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone du Burkina Faso va mettre en place une réglementation visant à réduire la consommation, et va accélérer l'élimination des SAO par l'achèvement des projets en cours, tels que ceux portant sur les utilisateurs finaux et sur la récupération/recyclage. Le Bureau national de l'ozone poursuivra aussi l'organisation des ateliers de formation à l'intention des agents des douanes, l'application des lois interdisant les SAO, la promotion de la sensibilisation du public sur les questions liées à l'ozone à travers la distribution des matériels de sensibilisation, et à veillera à ce que les intervenants continuent de respecter leurs engagements relatifs à l'élimination des SAO. On envisage aussi la prévention de toute consommation future de bromure de méthyle par l'élaboration des lois interdisant ses utilisations potentielles. .

**Burundi: Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil de pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant initial approuvé Phase I: novembre 1998 Phase II: juillet 2002	66 000 57 200
<b>Total</b>	<b>123 200</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)	60 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	60 000
Date d'approbation du programme de pays	novembre 1998
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	2000
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (2000), (tonnes PAO)	54
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	9,18
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	59
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,1
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	9,16
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	0,02
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	
f) Annexe E (bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	804 513
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :	593 502
SAO à éliminer (tonnes PAO)	40,5
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)	40

## Rapport périodique

7. Au cours de la période sous revue, le Bureau national de l'ozone du Burundi a achevé un projet de récupération et de recyclage, ainsi que la préparation d'une proposition de mise à jour d'un Programme de gestion des frigorigènes. Le Bureau national de l'ozone a également organisé une réunion regroupant les techniciens en réfrigération, les agents des douanes et les importateurs, pour discuter de l'application de la réglementation sur les importations et les exportations. Des contacts ont été maintenus avec les bénéficiaires des projets d'élimination des CFC et une assistance leur a été apportée sous forme d'informations mises à jour. Les activités de sensibilisation se sont poursuivies par l'organisation des séminaires dans les écoles secondaires et les universités et à l'intention des membres des associations de réfrigération et des importateurs des SAO. Des articles sur les questions relatives à l'ozone ont été publiés dans les journaux et des messages publicitaires ont été diffusés à la radio et à la télévision. Les données ont été collectées et communiquées régulièrement aux agences concernées.

8. Le coordinateur du Bureau de l'ozone est aussi le directeur du Département de l'environnement, de la recherche sur l'environnement et de l'éducation au Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme. La mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal fait donc partie du plan d'action du ministère et son exécution est assurée avec la collaboration du Ministre et des hauts responsables chargés des questions environnementales. Le Ministre de l'Environnement facilite le contact avec les autres agences qui opèrent dans le pays.

## Plan d'action

9. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement institutionnel, le Bureau national de l'ozone du Burundi envisage de poursuivre ses activités de promotion de la sensibilisation avec un accent particulier sur la jeunesse (écoles secondaires et universités) lors de la célébration de la prochaine Journée mondiale de l'ozone. Ce Bureau se propose aussi d'identifier de nouveaux groupes cibles pour ses futures campagnes de sensibilisation. Il envisage également de maintenir des contacts avec ceux qui ont bénéficié des projets CFC, et de leur fournir de l'aide et de l'information. Le Bureau national de l'ozone devra respecter les exigences sur la communication des données et soumettre ses rapports aux agences concernées.

## **Cameroun: Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé et profil de pays</b>	
Agence d'exécution:	PNUE
Montant initial approuvé:	
Phase I: novembre 1993	161 000
Phase II: mai 1997	107 000
Phase III: juillet 1999	107 000
Phase IV (1ère année)	69 766
<b>Total</b>	<b>444 766</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	69766
Montant recommandé pour approbation (\$US)	69766
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	
Coût total de la phase IV (2 <sup>e</sup> année) du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	69 766

Date d'approbation du programme de pays	mars 1993
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	1999
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1999), (tonnes PAO)	305,1
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	233,19
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	256,9
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	2,4
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	8,2
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	18,1
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	220
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	2
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	1,29
f) Annexe E (bromure de méthyle)	9,9
Montant approuvé pour les projets (\$US)	6 313 869
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :	5 694 608
SAO à éliminer (tonnes PAO)	539,6
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)	427,1

### Rapport périodique

10. Au cours de la période sous revue, le Bureau national de l'ozone du Cameroun a appliqué les décisions gouvernementales établissant un système de permis pour réglementer la consommation des SAO et interdire les importations des équipements utilisant les SAO. Un poste de contrôle sur l'environnement a été institué au port de Douala pour surveiller l'entrée dans le pays, des équipements utilisant les SAO. Des ateliers de formation, organisés par le Bureau national de l'ozone ont formé 80 agents des douanes sur l'utilisation des trousseaux d'identification des SAO et a permis la sensibilisation sur l'engagement du gouvernement en tant que Partie au Protocole de Montréal. 60 formateurs ont été aussi formés sur les bonnes pratiques en réfrigération, récupération et recyclage. Deux réunions du Comité sur l'ozone se sont tenues pour informer en ligne les Ministères sur les activités des programmes et requérir leur contribution pour une exécution efficace de ces activités. Le Bureau national de l'ozone a aussi rempli ses engagements relatifs aux exigences sur la communication des données aux agences pertinentes. Au cours des célébrations de la Journée de l'ozone, des événements parallèles tels que des expositions et des concours de dessins ont été organisés; ces événements devaient souligner la nécessité de protéger la couche de l'ozone. Un communiqué de presse ministériel a été diffusé pour renforcer la sensibilisation du public sur l'importance de cette journée. Dans le cadre de ses campagnes régulières de sensibilisation, le Bureau national de l'ozone a organisé des ateliers à l'intention des élèves des écoles secondaires et des lycées ainsi que des débats et des jeux concours sur les questions relatives à l'ozone.

11. Le rôle et la position du Bureau national de l'ozone au sein du Ministère de l'Environnement et des Forêts au Cameroun, est de coordonner et de gérer au quotidien le bureau

national de l’ozone par le biais de la mise en œuvre sur le territoire national des activités avec ou sans investissements du Protocole de Montréal. Le Bureau fait partie de la Direction des Programmes et du Développement durable et rend compte au Ministre à travers le Secrétaire Permanent pour l’environnement et le Secrétaire général du ministère. Le secrétaire permanent à l’environnement préside le comité interministériel de l’ozone dont le secrétariat est assuré par le bureau de l’ozone. Les activités du Protocole de Montréal s’inscrivent dans le cadre de la gestion de l’atmosphère telle que prescrite dans la Loi Nationale sur l’Environnement. À cause de l’importance des activités du Protocole de Montréal sur la promotion des questions de gestion de l’environnement au Cameroun, le gouvernement a apporté un soutien considérable à l’exécution de ces activités.

### Plan d’action

12. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l’ozone du Cameroun envisage de soumettre au Représentant permanent auprès des Nations Unies à travers le Ministère des Affaires Étrangères un mémorandum de ratification des Amendements de Montréal et de Beijing. Le Bureau national de l’ozone mettra à jour ses politiques et réglementations existantes ainsi que leurs applications afin de les adapter aux circonstances actuelles et de les conformer aux calendriers d’élimination du Protocole de Montréal. L’organisation des ateliers de formation à l’intention des agents des douanes et des techniciens en réfrigération va se poursuivre et un centre de récupération et de recyclage sera créé. Le Bureau national de l’ozone envisage d’identifier tous les utilisateurs de halons, d’instituer un comité national sur les halons, de tenir un atelier de formation pour les techniciens et d’élaborer puis d’appliquer une législation sur les mesures de contrôle des halons. Le Bureau national de l’ozone poursuivra aussi l’organisation des ateliers dans les écoles, les débats publics, les programmes radio et télé, les expositions, pour susciter la sensibilisation sur les questions de l’ozone et informer les différents secteurs de la société sur l’engagement du gouvernement envers le Protocole de Montréal.

### **Tchad: Prorogation du renforcement des institutions.**

<b>Résumé du projet et Profil de Pays.</b>		
Agence d’exécution:		PNUE
	Montant initial approuvé: Phase I: novembre 1998	60 000
	<b>Total</b>	<b>60 000</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		60 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 000
Coûts d’appui à l’agence (\$US)		
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		60 000
Date d’approbation du programme de pays		juillet 1998
Date d’approbation de la mise à jour du programme de pays, s’il y a lieu		1999
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1999), (tonnes PAO)		37,5
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)		22,8
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l’Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		34,6
b) Groupe II de l’Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		

c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	-
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	22,8
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	
f) Annexe E (bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	739 571
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :	481 045
SAO à éliminer (tonnes PAO)	14,8
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)	9

### Rapport périodique

13. Au cours de la période sous revue, le Bureau national de l'ozone a organisé la mise en œuvre d'ateliers de formation au cours desquels 210 techniciens en réfrigération et 322 agents des douanes ont été formés. Le programme national de récupération / recyclage s'est achevé avec l'élimination d'environ 3 tonnes de CFC dans le cadre de ce projet. Le Bureau national a aussi organisé des activités pour promouvoir la sensibilisation, ce qui a permis de toucher la majorité des professionnels travaillant dans ce secteur. D'autres activités de sensibilisation comme les jeux concours pour les enfants, la célébration annuelle de la Journée mondiale de l'ozone, la tenue des séminaires dans les écoles ainsi que les campagnes d'information par le biais de la distribution de matériels imprimés et à travers les médias, ont aussi été organisées pour le grand public, avec un accent particulier sur les jeunes. La communication avec Nairobi s'est considérablement améliorée depuis l'introduction du Programme d'aide à la conformité. Par conséquent, le transfert des fonds par le bureau local du PNUD, ainsi que le suivi des projets sont devenus plus efficaces.

14. Le Bureau national de l'ozone du Tchad est placé sous la tutelle du ministère de l'environnement et de l'eau, du ministère des mines, du ministère de l'énergie et du pétrole ; du ministère de la santé publique, du ministère de la promotion industrielle et de l'artisanat, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de la chambre de commerce et d'agriculture et d'une ONG. Le ministère de l'environnement et de l'eau à qui le Bureau national rend compte, est responsable du secrétariat permanent. Le Bureau national se réunit sur une base périodique et tous ses projets font partie de la procédure de planification nationale du ministère de l'environnement et de l'eau qui prépare son plan annuellement et le soumet au Gouvernement. .

### Plan d'action

15. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national du Tchad prendra en charge la question du commerce illicite des CFC pour permettre à ce pays de se conformer aux objectifs 2007 et 2010 du Protocole de Montréal. Le Bureau national assurera l'application du décret interministériel réglementant les importations et les exportations des SAO. Il envisage également de renforcer la législation en vue d'un meilleur

contrôle des importations des SAO dans le pays, à travers les bureaux des douanes et tout au long des frontières du pays. Le Bureau national assurera les opérations de récupération et de recyclage de CFC et mènera des activités pour intensifier la sensibilisation sur les questions liées à la protection de la couche d'ozone. Le Bureau national de l'ozone va aussi améliorer son système de collecte des données, afin de mieux se conformer aux exigences sur la communication des données et soumettre celles-ci à temps à l'agence d'exécution compétente.

### El Salvador: Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil de pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montant initial approuvé:		
Phase I: mai 1997		66 900
Phase II: décembre 2000		44 600
Phase III: novembre 2002		57 980
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		<b>169 480</b>
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		60 000
Date d'approbation du programme de pays		Mai 1997
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu		2000
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (2000), (tonnes PAO)		102,80
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)		108,01
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		306,6
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		0,7
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		-
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		1,4
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)		100,48
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)		
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)		
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)		
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)		
f) Annexe E (bromure de méthyle)		7,53
Montant approuvé pour les projets (\$US)		1 543 905
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :		1 058 018
SAO à éliminer (tonnes PAO)		115,2
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)		58

### Rapport périodique

16. Au cours de la période sous revue, le Bureau national de l'ozone du Salvador a réussi à mettre en application un système de permis pour les importations des SAO dans le cadre de ses activités visant à ramener ces importations à 50% de sa consommation de référence d'ici 2005. Les activités de formation liées au contrôle des importations ont été menées par les agents de douanes. Le Bureau national était également impliqué dans la surveillance du programme de recyclage des frigorigènes dans le secteur d'entretien en réfrigération et en climatisation. Le

Bureau national a également élaboré un plan d'action intégrant les contrôles des importations, la sensibilisation, et les activités de communication périodiques de l'information. Le Bureau national a joué un rôle déterminant pour harmoniser la politique environnementale du Salvador avec le Protocole de Montréal.

17. Le Bureau national de l'ozone du Salvador fait partie de la Direction de l'Environnement au sein du Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles. Le Bureau national est chargé du contrôle et de la réduction des importations des SAO et possède une expérience de dix années dans la coordination des activités et des projets dans ce domaine. Le Bureau national est supervisé par le département des Substances dangereuses de la Direction générale de l'environnement.

#### Plan d'action

18. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone du Salvador poursuivra ses activités relatives au système de permis et travaillera en collaboration avec les services des douanes afin de réduire progressivement les quotas d'importation. Le Bureau national mettra tout en œuvre pour instituer un cadre réglementaire en vue de contrôler la consommation dans le secteur de l'entretien en réfrigération; il envisage aussi d'accroître la quantité de CFC récupérée et réutilisée. Le Bureau va aussi intensifier ses activités de sensibilisation

#### **Fiji: Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé et profil de pays</b>		
Agence d'exécution:		PNUE
Montant initial approuvé:		
Phase I: mars 1994		65 890
Phase II: novembre 1999		43 930
Phase III: juillet 2002		57000
<b>Total</b>		<b>166 820</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		60 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		60 000
Date d'approbation du programme de pays		Juin 1993
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu		1998
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1998), (tonnes PAO)		20,3
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)		5,63
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		33,4
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,7
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :		

a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	0,43
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	2,2
f) Annexe E (bromure de méthyle)	3
Montant approuvé pour les projets (\$US)	477 823
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :	351 816
SAO à éliminer (tonnes PAO)	5,2
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)	5

### Rapport périodique

19. Au cours de la période sous revue, le Bureau national de l'ozone de Fiji a pris un certain nombre de mesures pour renforcer la surveillance des importations des SAO et l'application de la réglementation relative à ces importations, par exemple : la signature d'un mémorandum d'entente avec les Douanes, l'introduction de changements dans le Manuel des Douanes du pays, l'élaboration des procédures pour les poursuites judiciaires, et la demande d'implication dans les programmes, de l'Administration pour la Sécurité Maritime de l'Île de Fiji, ainsi que de l'Autorité portuaire de Fiji. Plus de 70 cas de confiscation d'équipement pour non-conformité ont été rapportés et l'on a pu réduire les importations de véhicules et des équipements. Les agents des douanes et les techniciens en réfrigération ont été formés. Les entreprises industrielles ont présenté des données et un audit a été réalisé pour s'assurer que ces entreprises respectaient la législation sur les SAO. Le Bureau national de l'ozone a aussi mené une campagne structurée afin de renforcer de manière significative la sensibilisation du public.

20. Le Bureau national de l'ozone fait partie du département de l'environnement. Il est identifié comme un projet et non pas comme une entité permanente et fonctionne entièrement sur le financement du renforcement institutionnel. La mise en œuvre à Fiji du Protocole de Montréal est réalisée par le Ministère de l'administration locale, de l'Habitat, et de l'environnement. Le Bureau national de l'ozone est supervisé directement par un Agent Principal de l'environnement qui rend compte au Directeur de l'environnement. Le Bureau est le seul organisme d'exécution du Programme de pays et du projet de renforcement institutionnel. Le Bureau travaille de concert avec les Douanes, les Services de Transport Terrestre, les Sapeurs Pompiers, les services du Procureur du Gouvernement, et les institutions financières. Il collabore aussi avec le Conseil national pour la Formation, l'Institut Fidjien de Technologie, et l'université locale.

Plan d'action

21. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone de Fiji poursuivra ses activités de renforcement des institutions et des capacités. Il gardera et réorganisera ses activités liées aux SAO jusqu'à ce qu'un projet de loi sur la gestion de l'environnement soit passé et promulgué. Il s'attachera aussi à l'élimination du bromure de méthyle dans le cadre des projets d'investissements et envisage de faire une recommandation sur l'élaboration d'une politique. Il poursuivra également la surveillance de la consommation de HCFC.

**Gabon: Prorogation du Renouvellement des institutions.**

<b>Résumé du Projet et Profil de Pays</b>		
Agence d'exécution:		PNUE
Montant initial approuvé:		
Phase I: décembre 1994		43 000
Phase II: mai 1997		45 600
Phase III: décembre 2000		30 400
Phase IV : juillet 2002		39 520
<b>Total</b>		<b>158 520</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		60 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		60 000
Date d'approbation du programme de pays		Mai 1997
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu		2000
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (2000), (tonnes PAO)		229
Dernière consommation totale de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO) :		6,91
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		10,3
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		-
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)		5
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)		
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)		
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)		
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)		1,91
f) Annexe E (bromure de méthyle)		
Montant approuvé pour les projets (\$US)		699 306
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :		472 282
SAO à éliminer (tonnes PAO)		115,2
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)		58

## Rapport périodique

22. Au cours de la période sous revue, le Bureau national de l’ozone du Gabon a poursuivi la deuxième phase de son programme de formation des agents des douanes et collaboré davantage avec les acteurs clé dans le secteur, entraînant ainsi le renforcement de la réglementation relative au commerce des SAO. Le Bureau a aussi renforcé ses activités de sensibilisation sur l’ozone se fixant pour objectif de décourager l’utilisation des SAO. Il en a résulté une plus grande sensibilisation des importateurs sur les efforts à entreprendre pour réduire les importations des SAO. La troisième phase du projet de renforcement des institutions du Gabon a coïncidé avec la mise à jour de son Programme de gestion des frigorigènes; cela devrait permettre au Gabon d’une part, de réaliser son objectif d’élimination des SAO avant 2010, et d’autre part de renforcer tant son cadre réglementaire pour les actions à entreprendre que son programme de surveillance des importations des SAO.

23. Le Bureau national de l’ozone fait partie du Ministère de l’Environnement et participe à toutes les réunions de haut niveau sur les questions environnementales, particulièrement celles impliquant le Programme National de l’ozone. Le Bureau représente le ministère aux niveaux national et international. Le Bureau en plus de collaborer avec le cabinet du ministre et la Direction générale de l’environnement, travaille régulièrement de concert avec les importateurs, le secteur de la réfrigération, ainsi que d’autres intervenants, sur les questions relatives à la couche de l’ozone. Le plan d’action de renforcement des institutions du Gabon fait partie du ``plan national d’action sur l’environnement`` qui est la base de la stratégie globale du pays dans la mise en œuvre d’une politique environnementale nationale. Les progrès réalisés dans l’exécution du plan d’action sur le renforcement des institutions est examiné tous les six mois par le Ministre.

## Plan d’action

24. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l’ozone du Gabon poursuivra la mise en œuvre des activités de son PGF, notamment la surveillance et les mesures de contrôle des SAO, l’élaboration et l’application des mesures réglementaires telles que les systèmes de quotas et de distribution, les mesures fiscales, les incitatifs, etc. Le Bureau se propose aussi : d’intensifier ses activités de sensibilisation auprès du grand public, des autorités locales et des décideurs sur les questions liées à la protection de la couche d’ozone; de renforcer la législation et la réglementation en vue d’améliorer le contrôle et la surveillance des importations/exportations des SAO; et de rassembler régulièrement les données pour se conformer aux exigences sur la communication des données en vertu du Protocole de Montréal.

## **Kirghizistan: Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du Projet et Profil de Pays</b>		
Agence d’exécution:		PNUE
	Montant initial demandé: Phase I: juillet 2002	133 650
	<b>Total</b>	<b>133 650</b>
Montant demandé pour le renouvellement (\$US):		115 830
Montant recommandé pour approbation (\$US)		115 830

## Annexe I

Coûts d'appui d'agence (\$US)	
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le fonds multilatéral	115 830
Date d'approbation du programme de pays	Juillet 2002
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Consommation totale de SAO déclarée en vertu du programme de pays (2000), (tonnes PAO)	67,3
Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO)	47,29
Consommation de référence des substances contrôlées (tonnes PAO):	
(a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	72,8
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	14,2
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	33
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	0,49
f) Annexe E (bromure de méthyle)	13,8
Montant approuvé pour les projets (\$US)	1 090 902
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :	264 525
SAO à éliminer (tonnes PAO)	25,8
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)	9

Rapport périodique

25. Au cours de la période sous revue, le Centre de l'ozone du Kirghizistan a mené des activités visant à réduire les importations de SAO de 53 tonnes en 2001 à 33 tonnes en 2003. Ces activités ont porté aussi sur la promotion de la ratification des Amendements de Londres, Copenhague, et de Montréal au Protocole de Montréal, ainsi que sur une résolution gouvernementale ``Sur la ratification de l'Amendement de Beijing``. Il a aussi préparé des amendements à la Réglementation nationale sur les importations/exportations des SAO et des équipements utilisant des SAO : la Loi ``Sur la Protection de la Nature`` et la Loi ``Sur la Protection de l'Air et de l'``Atmosphère``. Le Centre de l'ozone a organisé neuf ateliers de formation à l'intention des techniciens en réfrigération et des agents des douanes et distribué des équipements aux deux groupes. Il a organisé des activités de sensibilisation sur les effets de l'appauvrissement de la couche de l'ozone, le rôle du Protocole de Montréal, et les retombées économiques de l'application des bonnes pratiques en réfrigération; il a aussi diffusé les informations relatives aux technologies sans CFC. Le Centre a également maintenu la collaboration, la coordination et l'échange d'information avec les intervenants.

26. Le Centre de l'ozone a été créé en 2002 par un arrêté de la section Contrôle de l'écologie et gestion de la nature au Département d'état, Ministère de l'écologie et des catastrophes naturelles de la république du Kirghizistan à qui il rend compte. Le Centre de l'ozone est chargé de la coordination et de la surveillance des activités liées aux SAO; de la collecte, l'analyse et la diffusion des données; et de l'échange de l'information avec les autres pays et les autres Parties

au Protocole de Montréal. Le Centre travaille avec l'équipe d'inspecteurs en environnement lors de l'inventaire des SAO, des enquêtes sur le commerce des SAO, et maintient une étroite collaboration avec les institutions du secteur privé et les entreprises qui utilisent les produits à base de SAO. Ce Centre travaille également en étroite collaboration avec le département des douanes du Ministère des Finances et présente et recommande lorsqu'il y a lieu des addenda aux résolutions gouvernementales.

### Plan d'action

27. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, la République de Kirghizistan envisage de réduire davantage sa consommation de SAO par un renforcement de sa collaboration avec les différents intervenants, et de poursuivre l'échange et la diffusion de l'information sur les équipements et les technologies sans CFC. Le Centre de l'ozone envisage aussi d'examiner le problème du commerce illicite des SAO et de la contrebande des CFC en instituant la communication et la coopération avec les autorités douanières des pays voisins. Le Centre envisage en outre : la réduction de la consommation des CFC dans le but de parvenir à l'élimination totale avant 2010; l'élimination du bromure de méthyle suivant le calendrier; la surveillance de l'activité de récupération/recyclage et la formation dans le secteur de la réfrigération; la finalisation de la législation et de la réglementation nécessaires au contrôle des utilisations des SAO ; la communication des données à temps et suivant les méthodes modernes, au Secrétariat de l'ozone et aux autres agences nationales et internationales; ainsi que le renforcement de la sensibilisation du public à travers les mass media, les conférences et les ateliers aux niveaux local et national.

### **Maldives: Prorogation du Renforcement des institutions.**

<b>Résumé du Projet et Profil de Pays</b>	
Agence d'exécution:	PNUE
Montant initial approuvé: Phase I: mars 1994 Phase II: juillet 2002	41 250 35 753
<b>Total</b>	<b>77 003</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)	60 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	60 000
Date d'approbation du programme de pays	Juin 1993
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	1998
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1991), (tonnes PAO)	5
Dernière consommation de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	2,01
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	4,6
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	

a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	2,01
f) Annexe E (bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	362 211
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :	121 461
SAO à éliminer (tonnes PAO)	3,5
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)	

### Rapport périodique

28. Au cours de la période sous revue, le Bureau national de l'ozone des Maldives a permis le retour à la conformité de ce pays et soumis un plan d'action à la réunion des Parties. Le Bureau a mené un certain nombre d'activités de sensibilisation du public, notamment les films pour la télévision, les posters, etc. Grâce à un système de permis d'importation des SAO entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2002, toutes les importations des produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone doivent être enregistrées au Ministère des Affaires intérieures et de l'Environnement. Les importations des équipements contenant des SAO ont également été réduites, alors que celles des halons, de bromure de méthyle, de bromochlorométhane de trichloroéthane ont été interdites.

29. Le Bureau national de l'ozone fait partie du Ministère des Affaires intérieures, de l'Habitat et de l'Environnement. Les fonctions de la cellule de l'ozone incluent l'assistance au Directeur du Centre de la Recherche en Environnement. La cellule assure aussi la liaison entre le Comité consultatif sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal et la Convention de Vienne, les autres ministères et intervenants, ainsi que les agences d'exécution des Nations unies et les ONG.

### Plan d'action

30. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone des Maldives assurera le suivi du plan d'action pour la conformité tel qu'approuvé par la réunion des Parties. Le pays examinera le cadre réglementaire en consultation avec les intervenants concernés, se penchera sur l'élaboration de la réglementation sur les SAO, ainsi que sur la question du système de quotas sur les SAO. Des campagnes de sensibilisation seront organisées, et l'on l'espère que le problème des retards qui touchent le projet portant sur les incitatifs et la sensibilisation, exécuté par le PNUD, sera réglé. Les Maldives envisagent le démarrage d'un projet pilote visant à rendre son industrie touristique libre de toute utilisation de SAO. On s'attend aussi à une amélioration de la communication des données au cours de la nouvelle phase, grâce à la surveillance et au contrôle des SAO résiduelles.

## Mali: Prorogation du Renforcement des institutions

Résumé du projet et profil de pays		
Agence d'exécution		PNUE
	Montant initial approuvé:	
	Phase I: mars 1998	70 000
	Phase II: décembre 2001	46 667
	<b>Total</b>	<b>116 667</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		60 667
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 667
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		60 667
Date d'approbation du programme de pays		mars 1998
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu		2000
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (2000), (tonnes PAO)		32
Dernière consommation de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)		28,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
(a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		108,1
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :		26
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)		
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)		
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)		
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)		
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)		2,4
f) Annexe E (bromure de méthyle)		
Montant approuvé pour les projets (\$US)		683 672
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :		595 737
SAO à éliminer (tonnes PAO)		25,8
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)		25,5

### Rapport périodique

31. Au cours de la période sous revue, le Bureau national du Mali a organisé une campagne de sensibilisation à l'intention des utilisateurs et des importateurs des SAO, des écoles et du grand public. Il a aussi organisé des ateliers de formation à l'intention de 26 formateurs et de 183 techniciens du secteur de l'entretien en réfrigération. En outre, 75 techniciens ont été formés aux techniques de récupération et recyclage des frigorigènes, tandis que 19 agents des douanes ont reçu une formation de formateurs. Les appareils de récupération de frigorigènes ont été distribués dans 9 régions, dans le cadre du programme de récupération / recyclage. Le Bureau national de l'ozone s'est aussi impliqué dans l'élaboration d'un décret interministériel visant à réglementer les importations des SAO et des équipements contenant des SAO. Le Décret 90-2442/MFC-CAB du 14 août 1990 qui fournit la liste des produits interdits d'importation, a été révisé en vue d'y inclure les SAO.

32. Le Bureau national de l'ozone du Mali est placé sous l'autorité du Ministère de l'Environnement. Ses activités sont supervisées par le Secrétariat Technique Permanent qui est responsable de la gestion des questions environnementales et de la coordination des activités des correspondants de la Convention environnementale internationale. Le chef du Bureau de l'ozone participe aussi aux réunions de ces correspondants. Le plan d'action du projet de renforcement des institutions fait partie de la mise en œuvre des conventions et des traités internationaux ratifiés par le Gouvernement du Mali, ainsi que du plan d'action national sur l'environnement

#### Plan d'action

33. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone du Mali envisage de réduire la consommation des SAO de ce pays par l'application du Décret interministériel réglementant les importations/exportations des SAO et par l'utilisation croissante des technologies de remplacement. Le Bureau national de l'ozone poursuivra l'organisation de ses ateliers de formation pour former 50 à 100 techniciens de réfrigération, et intensifiera ses activités de sensibilisation pour décourager l'importation des SAO. Le Bureau envisage de rendre les centres de récupération et de recyclage opérationnels et continuera de proposer les substances de remplacement des SAO. Le Bureau poursuivra la collecte des données et la soumission des rapports aux agences pertinentes selon les règles.

#### **Népal: Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil de pays</b>	
Agence d'exécution:	PNUE
Montant initial approuvé: Phase I: novembre 1998 Phase II: juillet 2002	62 000 53 733
<b>Total</b>	<b>115 733</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)	60 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	60 000
Date d'approbation du programme de pays	novembre 1998
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	-
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1996), (tonnes PAO)	29,1
Dernière consommation de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	0,9
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	27
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	2
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,9
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	0,9
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	

f) Annexe E (bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	453 636
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :	321 195
SAO à éliminer (tonnes PAO)	6
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)	6

### Rapport périodique

34. Au cours de la période sous revue, le Bureau national du Népal a mis en œuvre le Programme de gestion des frigorigènes, ainsi que la réglementation nationale sur les SAO. Des techniciens et agents des douanes ont été formés et un système de permis pour surveiller et contrôler le commerce des SAO a été institué. Le Bureau a aussi commencé la préparation de la mise à jour du Programme de gestion des frigorigènes. Des mesures ont été prises afin de préparer un plan d'action pour trouver des solutions à la situation de non-conformité du Népal, à la suite d'importations excessives de SAO liées aux quotas d'importations fixés au-dessus du seuil de référence de ce pays. Des activités de sensibilisation du public et de l'industrie ont été entreprises et la première Journée régionale de l'ozone a été célébrée à Katmandu.

35. Le Bureau national du Népal est dirigé par le Directeur adjoint du bureau népalais des Normes et de la Métrologie. Le Comité directeur est présidé conjointement par le Secrétaire du Ministère de la population et de l'environnement et celui du Ministère de l'industrie, du commerce et des approvisionnements

### Plan d'action

36. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone du Népal centrera davantage ses efforts sur les programmes de sensibilisation ciblés et sur les besoins spécifiques de réglementation. En particulier, il prévoit des activités portant sur la mise à jour du Programme de gestion des frigorigènes et sur l'exécution de la stratégie de politique et de formation des agents des douanes. L'objectif principal est de réaliser la conformité et de respecter la décision XV/39 de la Réunion des Parties. On prévoit aussi l'organisation d'un dialogue avec les pays voisins pour lutter contre le commerce illicite des SAO. .

### **Panama: Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil de pays</b>	
Agence d'exécution:	PNUE
Montant initial approuvé:	
Phase I: juin 1993	172 500
Phase II: juillet 2000	115 000
Phase III: novembre 2002	149 500
<b>Total</b>	<b>437 000</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	149 500
Montant recommandé pour approbation (\$US)	149 500
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	149 500
Date d'approbation du programme de pays	Juin 1993
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu	2000

Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (2000), (tonnes PAO)	250,2
Dernière consommation de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	184,67
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	384,2
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	168,46
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	16,21
f) Annexe E (bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	1 478 855
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :	1 072 758
SAO à éliminer (tonnes PAO)	55,4
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)	59

### Rapport périodique

37. Au cours de la période sous revue, le Bureau national de l'ozone du Panama a soumis toutes les données requises au Secrétariat de l'ozone et au Fonds multilatéral. Il a évalué les progrès réalisés dans les projets de climatisation d'automobile et de récupération/recyclage, et a mené un inventaire et une évaluation des centres auxquels des équipements de récupération et de recyclage avaient été fournis. Le Bureau national de l'ozone a par ailleurs coordonné l'élaboration du programme de formation des techniciens de réfrigération. Des contacts ont été pris avec les différentes entreprises exerçant à Puerto Vacamonte, en vue de l'élaboration et de la mise en place d'un mécanisme et de l'obtention des engagements et d'un financement pour un projet de reconversion des bateaux de pêche. Des discussions ont été tenues avec la "Dirección General de Aduanas" en ce qui concerne la création et le fonctionnement au sein de l'institution douanière, d'un service permanent de l'ozone qui serait responsable de la formation et du contrôle des importations des SAO. Le Bureau national de l'ozone a aussi travaillé avec les autorités et les intervenants pour adapter les lois et règlements au contrôle des importations des véhicules utilisant le CFC dans leur climatisation, et pour améliorer le système de quotas pour le CFC. Une campagne de sensibilisation sur l'appauvrissement de la couche d'ozone a été menée auprès du grand public, et chez les techniciens en réfrigération en particulier.

38. Le Bureau national de l'ozone est sous l'autorité de la "Dirección General de Salud", qui occupe le 3<sup>e</sup> rang dans la hiérarchie administrative du "Ministerio de Salud". Le bureau national de l'ozone est en contact direct et permanent avec le directeur dans la prise des décisions, ce qui facilite l'approbation immédiate des amendements et règlements pertinents. L'audit annuel du Bureau national de l'ozone est réalisé par la "Dirección de Auditoria Internal" du "Ministerio de Salud". Les activités du cadre du projet de renforcement institutionnel font partie du « plan national d'action sur la santé de l'environnement pour un développement humain durable »; ce plan représente les efforts conjugués d'institutions publiques et privées sous la coordination du

« Ministerio de Salud » pour contribuer à la création d'une croissance économique durable qui préserve et améliore la qualité de la vie des populations.

### Plan d'action

39. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone du Panama envisage de poursuivre le suivi des progrès réalisés dans l'exécution de ces projets en cours, en particulier les projets de récupération/recyclage, de reconversion et de formation en réfrigération. Il prévoit notamment, de concert avec les intervenants concernés, de définir ou d'adapter, et de mettre en place, des politiques pour gérer la mise en œuvre du projet. Le Bureau national de l'ozone continuera à travailler en étroite collaboration avec les intervenants et les décideurs clé, afin d'adapter et/ou d'élaborer, un projet de législation sur les importations des CFC. Il poursuivra aussi la collecte et la communication des données requises aux agences pertinentes.

### **Seychelles: Prorogation du renouvellement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil de pays</b>		
Agence d'exécution:		PNUE
	Montant initial approuvé:	
	Phase I: juillet 1994	31 900
	Phase II: juillet 2000	21 267
	<b>Total</b>	<b>53 167</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		60 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		60 000
Date d'approbation du programme de pays		Juillet 1994
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu		1998
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1998) (tonnes PAO)		2
Dernière consommation de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)		1,08
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
(a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		2,8
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)		0,57
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)		
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)		
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)		
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)		0,51
f) Annexe E (bromure de méthyle)		
Montant approuvé pour les projets (\$US)		217 631
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :		162 454
SAO à éliminer (tonnes PAO)		0
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)		0

Rapport périodique

40. Au cours de la période sous revue, le Bureau national de l'ozone des Seychelles a organisé des activités de sensibilisation du public sur les questions liées à l'ozone, à l'intention de tous les intervenants, avec un accent particulier sur les associations des techniciens, le Ministère du Tourisme et des Transports, le Ministère des Affaires économiques, les responsables des douanes et les importateurs des SAO. Le Bureau national a aussi organisé des ateliers de formation qui jusqu'à présent ont formé 28 techniciens en réfrigération et 4 formateurs. Une réunion avec les responsables des douanes a aussi été tenue et a permis l'élaboration et la mise en application d'un système de permis, ainsi que des procédures pour contrôler les importations des SAO. Des équipements ont été fournis dans le cadre du projet récupération/recyclage, et des techniciens sont en formation sur leur utilisation. Le programme des utilisateurs finaux a permis d'éliminer 2,4 tonnes de R-12; une réduction totale de la consommation de SAO de 2,4 tonnes a été réalisée. On s'attend à ce que les Seychelles atteignent une réduction des SAO de 100% avant 2006. La consommation de bromure de méthyle a été proscrite par une législation qui en interdisait l'entrée dans le pays.

41. Le Bureau de l'ozone fait partie de la Division des services et de la planification des politiques au Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles. Le responsable de l'ozone rend compte au Directeur du service météorologique national et peut consulter, le cas échéant, le Directeur général. Les activités du Bureau national de l'ozone font partie du plan de travail de la Division qui est révisé chaque trimestre par les responsables de la Division.

Plan d'action

42. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone des Seychelles envisage d'accélérer la mise en œuvre et l'achèvement de ses projets en cours, en particulier le programmes de utilisateurs finaux et le projet de récupération/recyclage. Il envisage aussi de poursuivre ses activités de sensibilisation et d'obtenir l'engagement des intervenants pour ce qui est de l'élimination des SAO. Le Bureau national de l'ozone envisage en outre de poursuivre la tenue des ateliers de formation à l'intention des agents des douanes et va se concentrer sur le renforcement et la mise en application de la législation, notamment l'interdiction des importations des SAO.

**Tanzanie: Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du Projet et Profil de pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
	Montant initial approuvé: Phase I: octobre 1996	66 000
	<b>Total</b>	<b>66 000</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		57 200
Montant recommandé pour approbation (\$US)		57 200
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		57 200
Date d'approbation du programme de pays		octobre 1996
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu		1999
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1999) (tonnes PAO)		102,6

Dernière consommation de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)	148,65
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	253,9
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	0,3
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,1
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	148,65
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)	
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)	
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)	
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	
f) Annexe E (bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	1 910 304
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :	1 716 162
SAO à éliminer (tonnes PAO)	268,2
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)	152

### Rapport périodique

43. Au cours de la période en revue, le Bureau national de l'ozone de la Tanzanie a régulièrement rassemblé les données sur les SAO et soumis les rapports requis au Secrétariat de l'ozone. La sensibilisation sur la question de l'ozone a été menée auprès de tous les intervenants, et principalement auprès des associations des techniciens et des fournisseurs de SAO. Une formation en bonnes pratiques de réfrigération a débuté, et un système de permis ainsi qu'une réglementation sur les SAO ont été mis en place pour contrôler les importations de SAO. La Journée internationale de l'ozone a été célébrée, et au cours de celle-ci de nombreux communiqués de presse ont paru dans tous les grands journaux et un séminaire de sensibilisation a été organisé. Malgré le retard pris dans l'exécution du projet de renforcement des institutions, des efforts ont été entrepris pour poursuivre les activités d'élimination des halons et pour créer une base de données régionale sur les halons.

44. Le Bureau national de l'ozone fait partie des services du Vice Président. Ce Bureau coordonne et gère les activités quotidiennes et rend compte au gouvernement par l'intermédiaire de la Division de l'Environnement.

### Plan d'action

45. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone de la Tanzanie envisage de tenir des séminaires variés à l'intention des responsables gouvernementaux aux niveaux local et national. Du matériel de sensibilisation a été élaboré en Kiswahili, la langue locale, et l'on envisage le développement des programmes radio et de télévision. On prévoit d'organiser un atelier de formation à l'intention des techniciens en réfrigération et en climatisation et des agents des douanes. Des données pertinentes sur les SAO seront rassemblées pour 2005.

**Togo: Prorogation du renforcement des institutions.**

<b>Résumé du Projet et Profil de Pays.</b>		
Agence d'exécution:		PNUE
	Montant initial approuvé:	
	Phase I: novembre 1997	70 000
	Phase II: juillet 2002	60 667
	<b>Total</b>	<b>130 667</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		60 667
Montant recommandé pour approbation (\$US)		60 667
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral		60 667
Date d'approbation du programme de pays		novembre 1995
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays, s'il y a lieu		1998
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (1996) (tonnes PAO)		33,8
Dernière consommation de SAO rapportée (2003) (tonnes PAO)		37,73
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
(a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)		39,8
b) Groupe II de l'Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)		
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)		33,7
b) Groupe II de l'Annexe A (halons)		
c) Groupe II de l'Annexe B (tétrachlorure de carbone)		
d) Groupe III de l'Annexe B (méthyle chloroforme)		
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)		4,02
f) Annexe E (bromure de méthyle)		
Montant approuvé pour les projets (\$US)		690 642
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :		169 363
SAO à éliminer (tonnes PAO)		13,3
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)		0

Rapport périodique

46. Au cours de la période en revue, le Bureau national de l'ozone du Togo a mené des activités de sensibilisation du public à travers la communication et la fourniture de l'information. Les mouvements de CFC (importation et transport) ont été contrôlés aux frontières et les importateurs des SAO ont été sensibilisés sur le problème. Au cours du mois sur l'environnement au Togo, les activités de sensibilisation ont été menées à travers la télévision, la radio, et la presse écrite. Le Bureau national de l'ozone a aussi soumis des rapports au PNUE. Une assistance a été reçue du Coordinateur régional afin d'améliorer la situation due aux retards dans les décaissements de fonds. Le Bureau a apporté une contribution à la réglementation, en attente d'adoption, sur les importations de SAO.

47. Le Bureau de l’ozone est placé sous la supervision du Ministère de l’Environnement et des Forêts. Il est responsable de la supervision de la collecte des données et de la communication des rapports pertinents au Secrétariat du Fonds.

### Plan d’action

48. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l’ozone du Togo envisage de former des agents des douanes aux postes de contrôle des frontières. Une campagne de sensibilisation du public est aussi envisagée. La formation des techniciens en réfrigération sera menée afin de les sensibiliser sur la nécessité de la récupération et du recyclage et sur l’existence des technologies sans CFC dans le secteur de la réfrigération.

### **Zambie: Prorogation du renforcement des institutions.**

<b>Résumé du Projet et Profil de Pays</b>	
Agence d’exécution:	PNUE
Montant initial approuvé:	
Phase I: mars 1993	75 600
Phase II: mars 2000	50 400
<b>Total</b>	<b>126 000</b>
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :	65 520
Montant recommandé pour approbation (\$US)	65 520
Coûts d’appui à l’agence (\$US)	4 914
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral	70 434
Date d’approbation du programme de pays	octobre 1992
Date d’approbation de la mise à jour du programme de pays, s’il y a lieu	2000
Consommation totale des SAO déclarée en vertu du programme de pays (2000) (tonnes PAO)	52,2
Dernière déclaration de SAO déclarée (2003) (tonnes SAO)	22,57
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Groupe I de l’Annexe A (CFC) (moyenne 1995-1997)	27,4
b) Groupe II de l’Annexe A (halons) (moyenne 1995-1997)	
c) Groupe II de l’Annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,7
d) Groupe III de l’Annexe B (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,1
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	29,3
Dernière consommation de substances réglementées (2003) (tonnes PAO) :	
a) Groupe I de l’Annexe A (CFC)	10,04
b) Groupe II de l’Annexe A (halons)	
c) Groupe II de l’Annexe B (tétrachlorure de carbone)	
d) Groupe III de l’Annexe B (méthyle chloroforme)	
e) Groupe I de l’Annexe C (HCFC)	0,83
f) Annexe E (bromure de méthyle)	11,70
Montant approuvé pour les projets (\$US)	648 448
Montant décaissé (à la date de septembre 2004) (\$US) :	432 589
SAO à éliminer (tonnes PAO)	7,2
SAO éliminées (à la date de septembre 2004) (tonnes PAO)	24,7

### Rapport périodique

49. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone de la Zambie a réalisé l'étape de l'élaboration et de la mise en place d'une réglementation sur les SAO. La Zambie a mis en application un système de permis et de quotas alors que 4 formateurs des douanes, 20 agents des douanes, et 40 techniciens ont reçu une formation. 5 tonnes PAO de CFC ont été récupérées et réutilisées par des utilisateurs finaux. La ratification de tous les Amendements au Protocole de Montréal est en cours. Des données ont été rassemblées et communiquées. Les activités de sensibilisation ont été menées avec l'utilisation des posters, des calendriers et des brochures qui ont été produits à l'intention du public et distribués à l'occasion des ateliers/séminaires. Avec la collaboration du Bureau national de l'ozone, le Gouvernement zambien a accueilli la 7<sup>e</sup> Réunion du Réseau Principal des pays Africains d'expression anglaise ainsi qu'un atelier régional sur les substances de remplacement du bromure de méthyle. Un atelier de formation des formateurs pour les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique Australe et du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA) a également été organisé. La Zambie joue un rôle de chef de file et a été un des premiers pays Africains à se doter d'un programme de pays et d'un projet de renforcement des institutions.

50. Le Bureau national de l'ozone est placé sous l'autorité de la Direction du conseil environnemental de la Zambie, qui est un organisme semi autonome de régulation sur le contrôle de la pollution de l'environnement. Le coordinateur national de l'ozone collabore avec le gouvernement sur les questions de l'ozone dans le cadre du Ministère de l'environnement. Le plan d'action du renforcement des institutions fait partie du plan de travail 2004-2006 d'Environnement de Zambie dans le cadre du Ministère du tourisme, de l'environnement et des ressources naturelles.

### Plan d'action

51. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone envisage de modifier la réglementation sur les SAO, de former les agents des douanes et de mettre en application la réglementation sur les SAO. Il envisage aussi de mener plus d'activités de sensibilisation pour mieux informer le grand public sur les questions liées à la couche de l'ozone. On envisage en outre une mise à jour de la base des données sur les SAO, et il existe des plans pour aider l'industrie à éliminer les SAO et à appliquer de bonnes pratiques lorsqu'il s'agit de l'entretien et de la manipulation des équipements utilisant des SAO.

## Annexe II

### OPINIONS EXPRIMÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LA PROROGATION DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PROPOSÉS À LA 44<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

#### *Antigue-et-Barbuda*

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de Antigue-et-Barbuda, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par Antigue-et-Barbuda sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. Antigue-et-Barbuda semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, Antigue-et-Barbuda a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit notamment de : la surveillance des permis d'importations, afin d'assurer la conformité; la collecte et l'analyse des données de consommation; l'organisation des sessions de formation à l'intention des techniciens et des douanes; l'organisation de campagnes de sensibilisation à travers les média pour promouvoir l'élimination des CFC et l'utilisation des substances de remplacement. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par Antigue-et-Barbuda pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, Antigue-et-Barbuda poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat, à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

#### *Burkina Faso*

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Burkina Faso, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par le Burkina Faso sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. Le Burkina Faso semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, le Burkina Faso a pris d'importantes initiatives pour éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit notamment de : la formulation d'une réglementation pour empêcher la consommation future du bromure de méthyle; la mise en œuvre d'un projet de récupération et de recyclage; la mise en place d'un programme d'incitatifs pour encourager la conversion des équipements de réfrigération utilisant les SAO; l'organisation des ateliers de formation des agents des douanes; l'organisation des activités de sensibilisation pour renforcer l'engagement des intervenants en vue de l'élimination des SAO. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par le Burkina Faso pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Burkina Faso poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat, à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

*Burundi*

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Burundi, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par le Burundi sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. Le Burundi semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, le Burundi a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit notamment de : l'achèvement de son projet de récupération et de recyclage; la préparation d'une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes; le respect des exigences sur la communication des données en vertu du Protocole de Montréal; l'organisation des séminaires à l'intention des importateurs, des agents des douanes et des autres intervenants et la poursuite des activités de sensibilisation. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par le Burundi pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Burundi poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat, à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

*Cameroun*

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Cameroun, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par le Cameroun sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997, et sont aussi inférieures aux niveaux de gel de la consommation en ce qui concerne les halons et le bromure de méthyle. Le Cameroun semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC et pourrait être revenu à une situation de conformité aux mesures de contrôle en ce qui concerne les halons et le bromure de méthyle. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, le Cameroun a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit notamment de : l'institution d'un système de permis pour les importations des SAO et l'introduction d'une réglementation interdisant les importations des équipements d'occasion contenant des SAO; l'organisation d'ateliers de formation à l'intention des agents des douanes et des techniciens en réfrigération, et la poursuite des activités de sensibilisation sur l'ozone. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par le Cameroun pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours de la prochaine année, le Cameroun poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

*Tchad*

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Tchad, et note avec appréciation que les données

communiquées au Secrétariat de l'ozone par le Tchad sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. Le Tchad semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, le Tchad a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation des SAO. Il s'agit notamment : du renforcement de la législation et de l'application d'un décret interministériel réglementant l'importation et l'exportation des SAO; de la promotion de la pratique de récupération et de recyclage de CFC; du renforcement des activités de sensibilisation sur les questions d'ozone; et de l'amélioration du système de collecte des données, afin de mieux respecter les exigences sur la communication des données. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts déployés pour réduire la consommation des CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Tchad poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat, à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

### *Salvador*

6. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions Salvador, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par le Salvador sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. Le Salvador semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, le Salvador a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation des SAO. Il s'agit notamment de : l'organisation des activités de formation à l'intention des agents des douanes sur le contrôle des importations des SAO et la surveillance du programme de recyclage des frigorigènes dans le secteur d'entretien de la réfrigération et de la climatisation. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par le Salvador pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Salvador poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat, à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

### *Fiji*

7. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de Fiji, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par Fiji sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. Le Fiji semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Cependant, le Comité exécutif note avec préoccupation que la consommation 2003 du bromure de méthyle pour les utilisations réglementées, déclarées au Secrétariat du Fonds, s'élèvent à 1,51 tonnes PAO, volume qui est supérieur au seuil de référence du bromure de méthyle pour ce pays (0,7 tonne PAO). Le Fiji semble donc être en situation de non-conformité avec le niveau de gel de sa consommation du

bromure de méthyle. Le Comité exécutif prend cependant note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, le Fiji a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit notamment : de l'amélioration de l'application de la législation pour la surveillance et le contrôle des importations des SAO; de l'achèvement de la formation des techniciens en réfrigération et des responsables des douanes; et de la promotion de la sensibilisation du public sur la nécessité de protéger la couche de l'ozone. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par le Fiji pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Fiji poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat, à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

### *Gabon*

8. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Gabon, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par le Gabon sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. Le Gabon semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, Le Gabon a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit notamment : de la mise en œuvre d'un système de surveillance et de contrôle des SAO; de l'introduction de mesures fiscales favorables; de l'application des exigences relatives à la communication des données en vertu du Protocole de Montréal; et de la poursuite des activités de sensibilisation. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts déployés par le Gabon pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Gabon poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat, à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

### *Kirghizistan*

9. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du *Kirghizistan* et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par le *Kirghizistan* sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. Le *Kirghizistan* semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, le *Kirghizistan* a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit notamment : de la ratification des amendements de Londres, de Copenhague et de Montréal au Protocole de Montréal; du renforcement des systèmes de surveillance des importations de CFC et du bromure de méthyle, et de la promotion de la sensibilisation sur la nécessité de protéger la couche d'ozone. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par le *Kirghizistan* pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le *Kirghizistan* poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat, à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

*Maldives*

10. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de Maldives, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par les Maldives sont conformes au plan d'action des Maldives reconnu par les Parties au Protocole de Montréal dans la décision XI/37; les Maldives sont donc revenues à une situation de conformité. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de leur projet de renforcement des institutions, les Maldives ont pris d'importantes mesures pour éliminer leur consommation. Il s'agit notamment de : l'élaboration d'un cadre réglementaire pour le contrôle et la surveillance des importations et de la consommation des SAO; de l'organisation des ateliers à l'intention des intervenants du secteurs de la réfrigération; de la diffusion de l'information sur la protection de la couche d'ozone. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par les Maldives pour réduire leur consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, les Maldives poursuivront la mise en œuvre des activités de leur programme de pays et de leur plan de gestion des frigorigènes, et réussiront ainsi avec éclat, à réaliser les objectifs de leur plan d'action.

*Mali*

11. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Mali, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par le Mali sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. Le Mali semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, le Mali a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit notamment de : l'application d'un décret interministériel réglementant les importations et les exportations des SAO; l'organisation d'ateliers de formation à l'intention des techniciens en réfrigération; l'ouverture de centres de récupération et de recyclage; et la poursuite des activités de sensibilisation visant à décourager l'importation des SAO. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par le Mali pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours de la prochaine année, le Mali poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

*Népal*

12. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Népal, et note avec préoccupation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par le Népal pour l'année 2000 sont supérieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. Le Comité exécutif note aussi que la consommation de CFC déclarée pour 2001, 2002, 2003, était de zéro. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des

institutions, le Népal a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit notamment de : l'élaboration d'un système de permis pour surveiller et contrôler les importations des SAO; l'organisation des sessions de formation dans le secteur de la réfrigération et aussi à l'intention des agents des douanes; l'organisation des activités de sensibilisation à l'intention du public et de l'industrie. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par le Népal pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours de la prochaine année, le Népal poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat à poursuivre l'élimination des CFC.

### *Panama*

13. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Panama, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par le Panama sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. Le Panama semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, le Panama a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit notamment de : la formulation d'un projet de loi pour contrôler l'importation de CFC et des véhicules équipés de climatiseurs utilisant le CFC; la surveillance de la mise en œuvre et du fonctionnement des centres de récupération et de recyclage, ainsi que des projets de formation; et l'institution d'une étroite collaboration avec les intervenants. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par le Panama pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Panama poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat, à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

### *Seychelles*

14. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions des Seychelles, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par les Seychelles sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. Les Seychelles semblent donc être en conformité avec le niveau de gel de leur consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de leur projet de renforcement des institutions, les Seychelles ont pris d'importantes mesures pour éliminer leur consommation de SAO. Il s'agit notamment de : l'application de la législation visant à contrôler les importations de SAO; l'organisation des ateliers de formation à l'intention des agents des douanes; la mise en œuvre d'un projet de récupération et de recyclage ainsi que d'un programme d'incitatif pour encourager la conversion des équipements utilisant des SAO; l'organisation des activités de sensibilisation visant à renforcer l'engagement des intervenants en ce qui concerne l'élimination des SAO. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par les Seychelles pour réduire leur

consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, les Seychelles poursuivront la mise en œuvre des activités de leur programme de pays et de leur plan de gestion des frigorigènes, et réussiront ainsi avec éclat, à réduire leurs niveaux actuels de consommation de CFC.

### *Tanzanie*

15. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de Tanzanie, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par la Tanzanie sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. La Tanzanie semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, la Tanzanie a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit notamment de : la mise en œuvre d'un système de permis pour contrôler les importations de SAO; l'organisation des ateliers de formation à l'intention des techniciens en réfrigération et des agents des douanes; et l'élaboration dans la langue locale d'un matériel de sensibilisation. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par la Tanzanie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, la Tanzanie poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat, à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

### *Togo*

16. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Togo, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par le Togo sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. Le Togo semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, le Togo a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO, notamment la formation des agents des douanes et l'organisation d'une campagne de sensibilisation à l'intention des importateurs et d'autres intervenants. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par le Togo pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Togo poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat, à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

*Zambie*

17. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de la Zambie, et note avec appréciation que les données communiquées au Secrétariat de l'ozone par la Zambie sont inférieures à la moyenne ayant servi à établir sa valeur de référence pour les CFC de 1995-1997. La Zambie semble donc être en conformité avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre de son projet de renforcement des institutions, la Zambie a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de SAO. Il s'agit notamment de : l'amendement de la réglementation pour contrôler les importations des SAO; la formation des techniciens en réfrigération et des agents des douanes; la surveillance de la mise en œuvre et du fonctionnement des activités de récupération et de recyclage; et la sensibilisation du public. Le Comité exécutif soutient fortement les efforts entrepris par la Zambie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, la Zambie poursuivra la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan de gestion des frigorigènes, et réussira ainsi avec éclat, à réduire ses niveaux actuels de consommation de CFC.

-----



# United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة · 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT · PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

## UNEP 2004 WORK PROGRAMME AMENDMENT

PRESENTED TO THE  
44TH MEETING OF THE EXECUTIVE COMMITTEE  
OF THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION  
OF THE MONTREAL PROTOCOL

29 OCTOBER 2004

---

Division of Technology, Industry and Economics  
Energy and OzonAction Unit

Tour Mirabeau, 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris - Cedex 15, France, Tel: +33.1.44.37.14.50; Fax: +33.1.44.37.14.74  
E-mail: [unep.tie@unep.fr](mailto:unep.tie@unep.fr) URL: <http://www.unepie.org/>

## UNEP 2004 WORK PROGRAMME AMENDMENT

October 2004

### SUMMARY

- I. Consistent with its 2004-2006 Business Plan, UNEP is submitting the following amendment to its 2004 Work Programme for the consideration of the Executive Committee at its 44<sup>th</sup> meeting. This amendment includes the following projects:

No	Project Title	Reference	Funding Requested (US\$)*
1	Implementation of the RMP Update Belize: Certification and Licensing of Refrigeration Technicians	BP 2004	28,682
2	Implementation of the RMP Update Belize: Prevention of Illegal CFC Trade	BP 2004	17,611
3	Implementation of the RMP Update Belize: RMP Monitoring Programme	BP 2004	22,140
4	Implementation of the RMP Brunei Darussalam: Training for refrigeration technicians.	BP 2004	50,000
5	Implementation of the RMP Brunei Darussalam: Training for customs officials.	BP 2004	34,000
6	Implementation of the RMP Brunei Darussalam: Monitoring of the activities in the RMP.	BP 2004	22,000
7	Implementation of the CP/RMP Cape Verde: Training for refrigeration technicians.	BP 2004	40,000
8	Implementation of the CP/RMP Cape Verde: Training for customs officials.	BP 2004	40,000
9	Implementation of the CP/RMP Cape Verde: Monitoring of the activities in the RMP.	BP 2004	20,000
10	Extension of Regional Strategy to Comply with the Montreal Protocol in Pacific Island Countries to include Cook Islands, Nauru and Niue	BP 2004	141,000
11	Implementation of the RMP Update Honduras: Certification and Licensing for Refrigeration Technicians	BP 2004	94,000
12	Implementation of the RMP Update Honduras: Prevention of Illegal Trade of ODS	BP 2004	23,000
13	Implementation of the RMP Update Honduras: Monitoring of RMP activities	BP 2004	38,000
14	Implementation of the RMP Update Nepal: UNEP Components	BP 2004	51,440
15	Implementation of the RMP Update Panama: Technical Assistance for the Prevention of Illegal CFC Trade	BP 2004	50,000

No	Project Title	Reference	Funding Requested (US\$)*
16	Implementation of the CP/RMP Sao Tome and Principe: Development of Legislation	BP 2004	20,000
17	Implementation of the CP/RMP Sao Tome and Principe: Training of Customs Officers	BP 2004	45,000
18	Implementation of the CP/RMP Sao Tome and Principe: Training of Refrigeration Technicians	BP 2004	55,000
19	Implementation of the CP/RMP Sao Tome and Principe: Monitoring of RMP Activities	BP 2004	20,000
20	RMP Update Preparation for Dominica, Madagascar, Saint Kitts and Nevis, and Saint Vincent and the Grenadines (4)	BP 2004	75,000
21	Institutional Strengthening Project for Cape Verde	BP 2004	60,000
22	Institutional Strengthening Project for Sao Tome	BP 2004	40,000**
23	Institutional Strengthening Project for Somalia	BP 2004	26,000***
24	Institutional Strengthening Renewals for Antigua and Barbuda, Burkina Faso, Burundi, Cameroon, Chad, El Salvador, Fiji, Gabon, Kyrgyzstan, Maldives, Mali, Nepal, Panama, Seychelles, Tanzania, Togo, Zambia (17).	BP 2004	1,191,560
	<b>GRAND TOTAL</b>		<b>2,204,433</b>

\* The amounts being requested exclude project support costs.

\*\* For two years

\*\*\* For one year only

II. There is one additional activity for UNEP at this time which is included in the projects being presented to the Executive Committee by other Implementing Agency.

No	Project Title	Reference	Implementing Agency submitting proposals	Funding Requested (US\$)*
1	Moldova: Monitoring the activities in the RMP and RMP Update	BP 2004	UNDP	19,855
	<b>GRAND TOTAL</b>			<b>19,855</b>

\* The amounts being requested exclude project support costs.

**1 Title:** *Implementation of the RMP Update Belize: Certification and Licensing of Refrigeration Technicians.*

**Background** This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

**Objectives:** The project aims at establishing a "Refrigeration Technician Certification and

Licensing System" and its corresponding enforcement system, with the objective of encouraging refrigeration technicians to use good refrigeration servicing, maintenance and containment practices, which in turn will reduce unnecessary consumption of virgin CFCs. The project will include the development and enactment of a "National Code of Good Refrigeration Practices", a "National Refrigeration Standards Code", and a "Refrigeration Technicians Registration Bill", as recommended by the refrigeration sector itself during the implementation of the RMP project "Training of trainers and refrigeration technicians in good servicing practices". These recommendations have been included in Appendix 2 of this document for ease of reference.

The ultimate goal of the "Refrigeration Technician Certification and Licensing System" is to make good servicing practices mandatory for all refrigeration technicians, through a Technician Licensing Scheme. This scheme would license or authorize technicians to perform business practices, including purchase of refrigerants, under a set of agreed rules, and thus promote the formalization of the trade. The Technician Licensing Scheme would also include sanctions for those technicians that do not comply with the agreed rules, including the withdrawal of the license. All these proposed mechanisms will need to be cemented into a legal instrument such as the proposed Registration Bill.

*Description:* This project will enforce the use of good servicing, maintenance and containment practices in the refrigeration sector by designing and implementing a "Certification and Licensing System" for refrigeration technicians, supported by the development and enactment of a "National Code of Good Refrigeration Practices", and a "National Refrigeration Standards Code". The impact of the project will be the reduction of use of virgin CFCs through the enforcement of good servicing, maintenance and containment practices by way of Certification & Licensing System, thus enabling the country to comply with its obligations under the Montreal Protocol until year 2007, namely the 50% CFC reduction obligation, and the 85% CFC reduction obligation.

For details see the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat. (Annex 1 of the RMP Update of Belize).

*Time Frame:* 36 months

*Cost:* US\$28,682 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)

Local contracts awarded, project advertised to the sector, 25% of total identified technicians certified, first evaluation report	1-12
50% of total identified technicians certified, second evaluation report	13-24
100% of total identified technicians certified, third evaluation report	25-36
Submission of PCR	6 months after project completion

**2 Title:** *Implementation of the RMP Update Belize: Prevention of Illegal CFC Trade.*

**Background** This project is part of UNEP’s 2004 Business Plan.

**Objectives:** This project has the objective of reinforcing the Customs procedures for monitoring and control of CFC trade. The final goal is to assist in the reduction of CFC supply as per the country’s obligations under the Montreal Protocol by means of 1) achieving the CFC annual import reductions as set through the CFC import quotas, and 2) preventing illegal CFC trade.

With this purpose, the project will 1) organize Board meetings with high-ranking Customs officials in order to promote high level commitment at the Customs Office, 2) create an “Ozone Protection Information and Enforcement Unit” within the Customs Office, that will institutionalize the links with the NOU and the Compliance Assistance Programme in UNEP, and 3) organize 2 annual planning meetings with selected Customs officials and officers, for planning and reporting on an “Annual Customs Ozone Programme”, in order to promote the effectiveness of the Customs officers and CFC import related personnel in performing their duties.

**Description:** The project envisages the following activities:

- Organization of Board meetings with high-rank Customs representatives to promote their commitment, discuss the details of future activities, and draft agreements for cooperation,
- Creation of a virtual “Ozone Protection Information and Enforcement Unit” within the Customs Office, and
- Organization of two annual planning meetings with selected Customs officials and officers, Customs brokers, and other key Enforcement Officers, with the purpose of defining an annual work plan and its modalities for implementation, providing up to date information and training on issues related to detection and control of CFC trade, and eventually reviewing the results of the work plan, lessons learned and sharing new information.

The “Ozone Protection Information and Enforcement Unit” should be formed by a selected Customs officer in each of the main Customs entry point in the country, whose functions would be a) act as counterpart for the NOU specially in relation to the “RMP Update Monitoring Programme”, b) act as counterpart for the Compliance Assistance Programme (CAP) of UNEP, c) act as the official link with Customs higher authorities, and d) act as the official repository and disseminator of information concerning CFC trade, through the creation of a web page on illegal CFC trade.

For details see the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat.. (Annex 3 of the RMP Update of Belize).

*Time Frame:* 36 months

*Cost:* US\$17,611 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Agreement with Customs signed, OPIEU created. First annual report	1-12
1 Board meeting and 2 planning meeting carried out, second annual report	13-24
1 Board meeting and 2 planning meeting carried out, third annual report	25-36
Submission of PCR	6 months after project completion

**3 Title:** *Implementation of the RMP Update Belize: RMP Monitoring Programme.*

*Background* This project is part of UNEP’s 2004 Business Plan.

*Objectives:* The RMP monitoring programme will ensure the country’s compliance with its obligations under the Montreal Protocol until year 2007, by establishing a system for continuous monitoring and control of each and every project within the RMP, which will entail periodic verification of project results, analysis of problems encountered and application of corrective measures

*Description:* The RMP monitoring programme will entail the following activities:

1. National programme for recovery and recycling of CFC-12
2. Certification and Licensing of Refrigeration Technicians
3. Technical Assistance to the Refrigeration Servicing Sector
4. ODS Import Export Licensing System and legal framework

For details see the project proposal submitted to the Multilateral Fund

Secretariat. (Annex 4 of the RMP Update of Belize).

*Time Frame:* 36 months

*Cost:* US\$22,140 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
First annual monitoring report	1-12
Second annual monitoring report	13-24
Third annual monitoring report	25-36
Submission of PCR	6 months after project completion

**4 Title:** *Implementation of the RMP Brunei Darussalam: Training for refrigeration technicians..*

*Background* This project is part of UNEP’s 2004 Business Plan.

*Objectives:* The objective of the training project is to provide training to technicians involved in servicing and maintenance of refrigeration and air conditioning equipment in:

- Increasing participant awareness,
- Introduction and demonstration of procedures that eliminate refrigerant emissions during preventive and unscheduled maintenance,
- Stimulate development of a network for information sharing throughout the sector,
- Better servicing practices for reducing wastage of refrigerants,
- Providing information on the proposed/in process new policy and regulatory issues and their impact on the refrigeration and air-conditioning sector,
- Recovery and recycling of refrigerants,
- Use of retrofit and non-ODS alternatives in the refrigeration and air conditioning sector,
- Servicing equipment based on ODS free technologies, and
- Customer interaction and education on ODS phaseout and conversion to non-ODS technologies.

While the training objectives will address all sectors, the focus of the training program will be on refrigeration and air conditioning sectors.

*Expected Outcomes:* The training programme designed above is expected to result in:

- Reduction in ODS consumption in servicing in the refrigeration and air conditioning (R&AC) sector mainly through better servicing and maintenance practices on ODS based equipment and a more effective recovery and recycling programme,
- Better understanding of the policy and regulatory issues associated with the R&AC sector,
- Knowledge on usage of non-ODS substitutes, and
- Knowledge on servicing practices of equipment using ODS free technologies.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004. (Annex 1 of the RMP for Brunei).

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004. (Annex 1 of the RMP for Brunei).

*Cost:* US\$50,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-2
Training workshops	7-24
Monitoring	1-24
Submission of PCR	6 months after project completion

**5 Title:** *Implementation of the RMP Brunei Darussalam: Training for customs officials.*

*Background:* This project is part of UNEP’s 2004 Business Plan.

*Objectives:* The objective of this training is primarily to ensure the proper enforcement of the regulations on imports of CFC based equipment and the ODS related import/export regulations in Brunei. This training program will also be developed around the Train the Trainers principle, for on going training and refresher programs of the Customs Department.

*Expected Outcome:*

- Appropriate controls on entry of ODS and ODS using equipment into the country,
- Database of ODS importers/exporters, and accurate data on imports and exports, which will assist in meeting reporting requirements, and
- Continuity in Training of all Customs officers in Brunei, including new entrants.

*Target Audience:* The participants at the workshops will number approximately 40. They will be drawn from the Customs Office and officers from other regulator agencies, as found appropriate.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004. (Annex 2 of the RMP for Brunei).

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004. (Annex 2 of the RMP for Brunei).

*Cost:* US\$34,000 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Project document and obtaining signature	1-2
	Training workshops	7-12
	Monitoring	1-24
	Submission of PCR	6 months after project completion

**6 Title:** *Implementation of the RMP Brunei Darussalam: Monitoring of the activities in the RMP.*

*Background* This project is part of UNEP’s 2004 Business Plan.

*Objectives:* The objective of the project is to provide support to Brunei for monitoring and controlling implementation of RMP projects. The proposed project is expected to result in timely and effective implementation of RMP related projects.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004. (Annex 3 of the RMP for Brunei).

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004. Annex 3 of the RMP for Brunei.

*Cost:* US\$22,000 (excluding agency support costs)

<i>Project Milestones:</i>	Task	Date (Months after approval)
	Project document and obtaining signature	1-3
	Monitoring	1-36
	Submission of PCR	6 months after project completion

**7 Title:** *Implementation of the CP/RMP for Cape Verde: Training for refrigeration technicians.*

*Background:* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* The main objective of this project is to provide training to the refrigeration technicians in good practices in refrigeration as well as to help them to learn methods of avoiding emissions of ODS during repair work on refrigeration equipment and air-conditioning systems.

By the completion of such training, the technicians would have gained knowledge on Ozone layer related issues, the impact of ODS, and the policy of the Government of Cape Verde to reduce the use of ODS.

*Expected results:*

- Knowledge of strategies and techniques to avoid emissions of ODS into the atmosphere ;
- Practical skills on using recovery and recycling equipment;
- Skills and knowledge on retrofitting of existing systems.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Cost:* USD40,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

**8 Title:** *Implementation of the CP/RMP for Cape Verde: Training for customs officials.*

*Background:* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* During the course of the project the customs officers will

- be informed on the issues related to ODS and their impact on the ozone layer depletion; the national and international regulation and licensing systems to control ODS, techniques of identification of ODS and goods containing ODS ; the possibilities of registering imports and establishing of links with the National ozone Unit;
- receive practical knowledge of using ODS identifiers.

*Expected results:* Trained Customs officers for efficient enforcement of the national ODS licensing system.

*Description:* See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Time Frame:* See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Cost:* US\$40,000 (excluding agency support cost)

*Project Milestones:* See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

**9 Title:** *Implementation of the CP/RMP Cape Verde: Monitoring of the activities in the RMP.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* To establish an efficient monitoring support for the components under the CP/RMP for Cape Verde.

*Description:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Time Frame:* See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

*Cost:* US\$20,000 (excluding agency support costs)

*Project milestones:* See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 10 May 2004.

**10 Title:** *Extension of Regional Strategy to Comply with the Montreal Protocol in Pacific Island Countries to include Cook Islands, Nauru and Niue.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* This project aims at providing accelerated support scheme to the National Ozone Units in Cook Islands, Nauru and Niue to help the countries to meet their Montreal Protocol obligations.

*Description:* Without the assistance of the Multilateral Fund, Cook Islands, Nauru and Niue are at significant risk of illegal trade in ODS due to a lack of legal structures and adequate customs training.

UNEP will use the following approach to implement activities for Cook Islands, Nauru and Niue, namely

- Establishment of National Compliance Centres (Institutional Strengthening) to be responsible for the overall management of ODS-work in each country,
- Training of trainers/technicians in good practices on refrigeration. This would help improve understanding of protecting the ozone layer and build the capacity of technicians, which would contribute to reduction of emissions of ODS. This would enhance the sustainability of CFC phase-out,
- Establishment of national controls such as legislation or regulations. The enforcement of such controls would ensure that a sustainable phase-out of CFCs is achieved, promote good practices on refrigeration, monitor imports of other ODS, and ban the imports of obsolete technology.
- Training of Customs officers in identification, monitoring, and reporting of ODS and non- ODS in goods to prevent illegal trade of ODS and ODS-based equipment. This would encourage the use of Harmonised Systems for reporting customs data as well as in-depth reporting to reflect the different types of ODS being imported; and Activities for SPREP, as the regional coordinating agency, to ensure the successful and effective implementation at the regional level;

*Time Frame:* 36 months

*Cost:* US\$141,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Establish National Compliance Centres	1-6
Develop model regulatory framework for accelerated phase-out	1-6
Establish and implement ODS licensing system	4-12
Thematic workshops on implementation of Montreal Protocol over three years.	7-36
Training of customs officers	1-12
Training of refrigeration technicians	1-12
Public awareness campaigns	4-36

**11 Title:** *Implementation of the RMP Update Honduras: Certification and Licensing system for Refrigeration Technicians.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* The project aims to reduce the use of virgin CFCs and promote its replacement by alternative refrigerants through the establishment of a system that would stimulate and subsequently enforce the good practices of installation, service and maintenance of refrigeration equipment.

*Description:* The project will provide with technical and financial support to establish the logistic infrastructure of a "System of certification and licensing of technicians in the refrigeration sector", which will entail the following elements:

- Certification system;
- System of licenses;

Legal frame that would include the "System of certification and licensing of technicians in the refrigeration sector" within the national legislative regime and that contemplates sanctions by the non-fulfillment of these norms. The existing "General regulation on use of substances that destroy of the Ozone Layer" will be used as the base for the new legislative system.

*Time Frame:* 36 months

*Cost:* US\$94,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:* See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 4 October 2004. (See Annex 2 of the RMP Update).

**12 Title:** *Implementation of the RMP Update Honduras: Prevention of Illegal Trade.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* The project aims to reinforce the operation of the System of licenses of import of ODS and contribute to the control of the ODS supply in Honduras. The ultimate aim of the component is to assist the country to fulfill its obligations under the Montreal Protocol.

*Description:* The project goals will be obtained by means of: 1) the creation of a formal commitment on the part of the authorities of the Main directorate of Customs, with the obligations of the country with respect to the Montreal Protocol, 2) the formalization within the structure of customs of a permanent mechanism

of information and control on illicit traffic of ODS, and 3) the update of knowledge and techniques on detection of illegal trade with ODS, between civil employees of customs, and of private companies that handle the proceedings of imports.

*Time Frame:* 36 months

*Cost:* US\$23,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:* See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 4 October 2004. (See Annex 3 of the RMP Update).

***13 Title:*** ***Implementation of the RMP Update Honduras: Monitoring of RMP activities.***

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* The project will ensure the effectiveness of all the projects of the RMP, by means of a permanent and continuous supervision of the results of each one of the components, the analysis of these results, and the design and application of corrective measures onto any identified problem.

*Description:* The project will consist of the following 4 types of activities:

- 1) design of forms of report and data collection of results;
- 2) visits to monitor and data collection;
- 3) compilation of data, analysis of results, and identification of problems, and
- 4) design and application of corrective measures.

*Time Frame:* 36 months

*Cost:* US\$38,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:* See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 4 October 2004. (See Annex 4 of the RMP Update).

***14 Title:*** ***Implementation of the RMP Update Nepal: UNEP Components.***

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* The RMP Update of Nepal aims to provide complimentary activities to help

Nepal to address the non-compliance situation and to ensure that Nepal will maintain its compliance status till 2007.

*Description:*

Under UNEP's component, the following activities will be delivered:

- A database of illegal ODS trade activities will be developed and maintained within the Information/enforcement Centre. The Centre will keep regularly contact with neighbouring countries to follow up on any agreed actions, share information concerning the CFCs trading. It will also develop procedures and guidelines for follow-up on illegal activities by the different governmental departments involved, including the management of the seized CFCs. The Centre will make recommendations on amendments to national legislation if necessary.

- Training the Border Security Personnel to Combat the Illegal Trade of CFCs on Border; 4-5 training workshops will be held for 200 security personnel in close cooperation with the ODS information/enforcement centre to provide general information on refrigerants under control and how to deal with seized illegal CFCs in the country. Another 100 customs staff, mainly from the three major customs stations, who have not yet trained under the RMP, will also be trained.

- Management of the Seized CFCs: The amount of CFCs released on to the market will be managed with the coordination of the three ministries (Ministry of Industry and Commerce and Supplies (Department of Commerce), Ministry of Finance (Department of Customs) and the Ministry of Population and Environment).

- Revise the Ozone Rules and Development of New Policy/Regulations  
- In addition, the following policy initiatives are also being considered:

- Implementation of the Code of Good Practices in the refrigeration servicing sector;
- Labeling the retrofitted appliances;
- Certifying the technicians for retrofitting and handling CFCs refrigeration equipment;

*Expected results and outputs:*

The expected result will be for Nepal to stay in compliance with CFCs control measures during 2004-2007. The output includes the followings:

- 100 customs staff and 200 security personnel trained with knowledge and skill to combat illegally traded ODS;
- Comprehensive database on illegal trade activities;
- No importation of CFC based equipment to Nepal;
- Revised ozone rules to allow export of CFCs to ensure Nepal stays in compliance;
- Seized CFCs released to market as per the agreed quota;

- A pamphlet in Nepalese on border control;

*Time Frame:* 36 months

*Cost:* US\$51,440 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Management of seized CFCs	1-36
Training of border security personnel and the remaining customs staff	1-12
Development and maintenance of the illegal trade database	1-36
Operation Enforcement Centre	1-36
National Stakeholder Workshops for policy/regulations development and implementation	6-36
Awareness Activities on ban of CFC based equipment imports 2005	1-12

**15 Title:** *Implementation of the RMP Update Panama: Technical Assistance for the Prevention of Illegal CFC Trade.*

*Background* This project is part of UNEP’s 2004 Business Plan.

*Objectives:* This project has the objective of enhancing the capacities of the Customs Department in order to evaluate and reinforce the procedures for monitoring and control of CFC trade, and increase the knowledge and commitment of those in charge of CFC trade. The final goal is to reduce and prevent illegal CFC trade, and support all the projects and objectives within the National CFC Phase-out Plan, by assisting in the reduction of CFC supply as per the country’s obligations under the Montreal Protocol.

The project will provide knowledge and skills on monitoring and control of CFC trade to customs officers who have not benefited from the previous training, as well as the private enterprises (and their employees) that provide import and export services.

An Information/Enforcement Centre within the Customs Office will be created to promote high level commitment at the Customs Office and thus effectiveness of the National CFC Phase-out Plan.

*Description:* The project will evaluate and reinforce the procedures for monitoring and control in Customs Department, and will increase knowledge and commitment of those in charge of CFC trade. The project will also provide

knowledge and skills on monitoring and control of CFC trade to customs officers who have not benefited from previous training, as well as private enterprises that provide import/export services. The project will also create an Information/Enforcement Centre within the Customs Department.

*Time Frame:* 60 months

*Cost:* US\$50,000 (excluding agency support costs)

*Project  
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
High Level awareness raising meeting	1-12
Establishment and operation of the Information/Enforcement Center at the Customs Department	1-60
Training of 500 customs officers and 300 customs agents (including informal sector)	1-60

***16 Title:*** ***Implementation of the CP/RMP Sao Tome and Principe: Development of Legislation.***

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* This project aims at providing assistance to the Government of Sao Tome & Principe in developing a legal framework that would enable it to control the imports and exports of ODS, products and equipment containing ODS containing. This regulation will aim to:

- gradually reduce the imports of CFC in accordance with the calendar of elimination by fixing of quotas of importation;
- prohibit the importation of the virgin ODS for purposes of maintenance after 2007;
- prohibit the importation of the refrigerating equipment and second hand or air conditioning containing CFC, as of January 1, 2006;
- control the consumption of ODS starting from the delivery of a licence or an authorization of importation of ODS and ODS containing equipment;
- prohibit the production of ODS and ODS cooperating products or equipment.

*Description:* The implementation of all the projects contained in the RMP is linked to introducing of a licensing system on import and export of ODS. It is therefore a precondition for the implementation of the RMP. Within this framework, the Office Ozone and the National Ozone Commission will be assisted by UNEP and local experts to draft the initial legal text. This exercise will also involve a close consultations with other stakeholders in the country.

The draft will be initially submitted to the National Technical Commission of the Environment for examination and adoption and then to the Ministry of Environment for approval.

*Time Frame:* 6 months

*Cost:* US\$20,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:* See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 4 October 2004. (See Annex 1 of the CP/RMP of Sao Tome and Principe).

***17 Title:*** ***Implementation of the CP/RMP Sao Tome and Principe: Training for Customs Officers.***

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* The main objective of this project is to reinforce the capacities of the customs officers. In particular it aims to:

- raise awareness of the customs officers and relevant authorities on Ozone related topics;
- provide guidance to the customs officers and relevant persons in the application of the ODS regulations at the national and international;
- provide training in the identification techniques of ODS and use of ODS identifiers, products and equipment containing (refrigerating, freezers, systems of air conditioning, foams, aerosols and other products containing SAO),
- provide skills in techniques of control of imports/exports, of recording and filing of the related data;
- establish a periodic communication with the NOU (at least once per quarter) on the data for imports/exports of ODS and ODS containing products.

*Description:* Training of the customs officers, Coast Guard marine, border guards, National police force, commercial inspectors and other agents implied in the management of ODS, approximately 100 people on the whole, will be held in two stages:

Stage 1: It envisages a workshop of training of the trainers for 25 customs officers and relevant experts during three days.

Stage 2: Customs officers trained at stage 1 of the trainers, will ensure the training of the remaining identified customs officers. Three (3) workshops for 25 participants per workshop.

*Time Frame:* 12 months

*Cost:* US\$45,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:* See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 4 October 2004. (See Annex 2 of the CP/RMP of Sao Tome and Principe).

***18 Title:*** ***Implementation of the CP/RMP Sao Tome and Principe: Training for Refrigeration Technicians.***

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* The training of the refrigeration technicians aims at:

- Raising awareness of the refrigeration technicians on the consequences of the Ozone layer depletion on human and the environment, on the Montreal Protocol and the policy of the Government of Sao Tome & Principe with regard to the protection of the ozone layer;
- Introducing to the refrigeration technicians theoretical and practical knowledge on the good techniques of repair, of maintenance and installation of the refrigerating equipment and air conditioning systems containing ODS.

*Description:* The project will be carried out in two stages:

Stage 1: Training of the trainers

It will be held in the form of one 3 days duration workshops. It will target the trainers, including the professors of college, qualified refrigeration technicians and other relevant persons (e.g. importers, distributors and principal users). A Certificate of Participation will be issued for each trainer.

Stage 2: Training of the technicians

During this stage, the 20 already trained technicians will become trainers for the remaining technicians. They will organize in their turn, always under the supervision of the Office Ozone. A national consultant will be selected among the trainers to prepare the workshops in collaboration with the Office Ozone. Two three day workshops are planned.

*Time Frame:* 24 months

*Cost:* US\$55,000 (excluding agency support costs)

*Project Milestones:* See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 4 October 2004. (See Annex 3 of the CP/RMP of Sao Tome and Principe).

**19 Title:** *Implementation of the CP/RMP Sao Tome and Principe: Monitoring of RMP activities*

**Background** This project is part of UNEP’s 2004 Business Plan.

**Objectives:** The objective of this project is to ensure timely delivery of the planned activities in the RMP. This project will allow the Republic of Sao Tome & Principe to comply with the requirements of the Protocol of Montreal.

**Description:** A national consultant will be recruited under this project. This person will follow the state of execution of the planned activities in the RMP. He or she will evaluate the strategies and draft report for follow-up on each stage of implementation of the planned activities.

**Time Frame:** 24 months

**Cost:** US\$20,000 (excluding agency support costs)

**Project Milestones:** See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 4 October 2004. (See Annex 4 of the CP/RMP of Sao Tome and Principe).

**20 Title:** *RMP Update preparation for Dominica, Madagascar, Saint Kitts and Nevis, Saint Vincent and the Grenadines (4).*

**Background** These activities are part of UNEP’s 2004 Business Plan.

**Objectives:** To assist the Governments of Dominica, Madagascar, Saint Kitts and Nevis, Saint Vincent and the Grenadines to review the status of the implementation of the current RMPs and update their components in order to assist the countries in meeting their 2005 and 2007 compliance targets under the Montreal Protocol.

**Time Frame:** 12 months

**Cost:**

Country	Amount
Dominica	US\$ 20 000
Madagascar	US\$ 20 000
Saint Kitts and Nevis	US\$ 15 000
Saint Vincent and the Grenadines	US\$ 20 000
Total:	US\$ 75 000

*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-3
First draft of RMP Update	4-6
Final draft of RMP Update	7-10
Submission of RMP Update to the ExCom	12

**21 Title:** *Institutional strengthening project for Cape Verde.**Background:* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.*Objectives:* To assist the Government of Cape Verde in meeting its obligations under the Montreal Protocol.*Description:* Under this project a National Ozone Office will be set up within the Ministry of Environment. This NOU will be the national coordinating body for the development of the Country Programme (CP) and the Refrigerant Management Plan (RMP).*Time Frame:* 12 months*Cost:* US\$60,000 (excluding agency support costs)*Project Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-3
Establishment of an NOU	4-6
Submission of Terminal report	10-12

**22 Title:** *Institutional strengthening project for Sao Tome and Principe.**Background:* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.*Objectives:* To assist the Government of Sao Tome and Principe in meeting its obligations under the Montreal Protocol.*Description:* Under this project a National Ozone Office will be set up within the Ministry of Environment. This NOU will be the national coordinating body for the development of the Country Programme (CP) and the Refrigerant Management Plan (RMP).

*Time Frame:* 12 months

*Cost:* US\$40,000 (for two years)

*Project*

*Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-3
Establishment of an NOU	4-6
Submission of Terminal report	10-12

**23 Title:** *Institutional strengthening project for Somalia.*

*Background* This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

*Objectives:* To assist the Government of Somalia in meeting its obligations under the Montreal Protocol.

*Description:* Under this project a National Ozone Office will be set up within the Ministry of Environment. This NOU will be the national coordinating body for the development of the Country Programme (CP) and the Refrigerant Management Plan (RMP).

*Time Frame:* 36 months

*Cost:* US\$26,000 (For one year)

*Project*

*Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-3
Establishment of an NOU	4-6
Monitoring	4-36
Submission of Terminal report	30-36

**24 Title:** **Institutional Strengthening Project renewals: Antigua and Barbuda, Burkina Faso, Burundi, Cameroon, Chad, El Salvador, Fiji, Gabon, Kyrgyzstan, Maldives, Mali, Nepal, Panama, Seychelles, Tanzania, Togo, and Zambia.**

*Background:* These projects are part of UNEP's 2004 Business Plan. With exception of Burkina Faso, Burundi and Kyrgyzstan.

*Objectives:* Assist the Governments of the above-mentioned countries through renewals of their existing Institutional Strengthening projects, in accordance with the approved

Executive Committee guidelines (including Decision 35/57 relating to the 30% increase in IS renewals).

*Description:* UNEP submitted separate proposals for these projects to the Multilateral Fund Secretariat during September-October 2004.

*Time Frame:* See separate Terminal reports and Action plans submitted to the Multilateral Fund Secretariat during September-October 2004.

*Cost:*

Country	Amount
Antigua and Barbuda, phase 3	US\$ 60 000
Burkina Faso, phase 6	US\$ 72 410
Burundi, phase 3	US\$ 60 000
Cameroon, phase 4	US\$ 69 766
Chad, phase 2	US\$ 60 000
El Salvador, phase 5	US\$ 60 000
Fiji, phase 4	US\$ 60 000
Gabon, phase 4	US\$ 60 000
Kyrgyzstan, phase 2	US\$115 830
Maldives, phase 3	US\$ 60 000
Mali, phase 3	US\$ 60 667
Nepal, phase 3	US\$ 60 000
Panama, phase 4	US\$ 149 500
Seychelles, phase 3	US\$ 60 000
Tanzania, phase 2	US\$ 57 200
Togo, phase 3	US\$ 60 667
Zambia, phase 3	US\$ 65 520
Total:	US\$ 1 191 560

*Project  
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Finalisation of IS renewal which includes budget allocation and activity plan under the new phase with the country.	2
First disbursement of funds	3
Submission of Progress reports	Every June and December
Submission of Terminal Report and Plan of Action for renewal.	1-3 months before the completion of respective phase